

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2014-2015

Séance plénière du jeudi 30 avril 2015

Compte rendu

Sommaire

	Pages
Excusés.	4
Ordre du jour	4
Communications	
Questions écrites	4
Modifications de la composition d'une commission	4
Notifications	4
Anniversaire royal	4
Questions d'actualité	
L'aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	
de Mme Jacqueline Rousseaux	
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	4
(Oratrices : Mme Jacqueline Rousseaux et Mme Cécile Jodogne, ministre)	
La charte pour le bien-être des fonctionnaires de la Commission communautaire française	
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique	5
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Cécile Jodogne, ministre)	

Le comité de concertation d'hier entre les différentes entités sur les budgets et les trajectoires budgétaires de M. Alain Maron à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Budget......5 (Orateurs : M. Alain Maron et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente) Interpellations L'augmentation de la population scolaire dans les établissements de la Commission communautaire française (Interpellation retirée en l'absence de l'auteur, excusé) de M. Christos Doulkeridis et interpellation jointe Le manque de places dans les écoles bruxelloises et ses conséquences sur les établissements de la Commission communautaire française de M. Gaëtan Van Goidsenhoven (Orateurs: M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Alain Maron, M. Emmanuel De Bock et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente) L'alphabétisation et le français comme langue étrangère de Mme Fatoumata Sidibé à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale8 (Oratrices : Mme Fatoumata Sidibé, Mme Nadia El Yousfi et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente) Les inquiétudes du secteur de la promotion de la santé de Mme Zoé Genot (Orateurs : Mme Zoé Genot, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Cécile Jodogne, ministre) Les résultats de l'étude de l'Institut scientifique de santé publique (rapport 2013) (Interpellation retirée en l'absence de l'auteure) de Mme Anne Charlotte d'Ursel à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille......14 L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et l'abaissement de la majorité sexuelle de Mme Viviane Teitelbaum à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille......14 (Orateurs: Mme Viviane Teitelbaum, Mme Catherine Moureaux, M. Eric Bott et Mme Céline Fremault, ministre) Les violences intrafamiliales à l'égard des parents de M. Jamal Ikazban à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille......17 (Orateurs : M. Jamal Ikazban et Mme Céline Fremault, ministre)

Questions orales

Ann	exe 2 : Cour constitutionnelle	28
Ann	exe 1 : Réunions des commissions	27
Annexe	s	
Clôture.		20
	(Oratrices : Mme Viviane Teitelbaum et Mme Céline Fremault, ministre)	
	à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille	2
	de Mme Viviane Teitelbaum	
•	La directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 sur la prévention et la lutte contre le trafic d'êtres humains et la protection des victimes	
	(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Céline Fremault, ministre)	
	à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées	24
	de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	
•	Le soutien, l'intégration et le suivi d'enfants autistes en Région bruxelloise	
	(Orateurs : M. Emmanuel De Bock et Mme Cécile Jodogne, ministre)	
	à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	2
	de M. Emmanuel De Bock	
	Le profil des personnes interdites de jeu	
	(Orateurs : M. Emmanuel De Bock et Mme Cécile Jodogne, ministre)	
	à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	2
	de M. Emmanuel De Bock	
	Les distributeurs de boissons en infraction	
	(Oratrices : Mme Viviane Teitelbaum et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)	
	à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture	2
	de Mme Viviane Teitelbaum	
	La promotion des événements soutenus par la Commission communautaire française	
	(Oratrices : Mme Barbara d'Ursel - de Lobkowicz et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)	
	à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport	2
	de Mme Barbara d'Ursel - de Lobkowicz	
•	La promotion des sports équestres et de l'hippothérapie en faveur des personnes handicapées	
	(Orateurs : M. Eric Bott et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)	
	à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport	1
•	La Commission communautaire française et le « Brussels Play 4 Peace » de M. Eric Bott	
•	La Commission communautaire française et le « Brussels Play 4 Peace »	

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 14 h 38.

M. Jamal Ikazban prend place au Bureau en qualité de secrétaire.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 3 avril 2015 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier et M. Christos Doulkeridis, pour raison de santé;
- Mme Joëlle Maison, retenue par d'autres devoirs ;
- M. Jacques Brotchi et Mme Martine Payfa.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 24 avril 2015, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 30 avril.

M. Christos Doulkeridis étant absent ce jour pour raisons de santé, son interpellation concernant l'augmentation de la population scolaire dans les établissements de la Commission communautaire française est retirée.

L'interpellation jointe de M. Gaëtan Van Goidsenhoven sur le même sujet est quant à elle maintenue.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Zoé Genot et M. Alain Maron à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente;
- M. Eric Bott à Mme Cécile Jodogne, ministre et
- Mme Fatoumata Sidibé à Mme Céline Fremault, ministre.

MODIFICATIONS DE COMMISSION

Mme la présidente.- Par lettre du 27 avril 2015, la présidente du groupe PS, Mme Catherine Moureaux, m'a fait part du remplacement de Mme Isabelle Emmery par M. Zahoor Ellahi Manzoor en qualité de membre effectif de la commission de la Santé.

Mme Isabelle Emmery en étant première vice-présidente, la commission devra pourvoir au remplacement de ce poste.

NOTIFICATIONS

Mme la présidente.- Le parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

ANNIVERSAIRE ROYAL

Mme la présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Sa Majesté le Roi Philippe à l'occasion de son anniversaire.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

L'AIDE AUX PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

DE MME JACQUELINE ROUSSEAUX

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Dans le journal Le Soir, la Ligue Alzheimer rappelle l'importance du système de la fiche d'identification des personnes désorientées ou atteintes d'Alzheimer pour faciliter et accélérer les recherches en cas de disparition.

Ce système de la fiche d'identification fonctionne en liaison directe avec les zones de police. Pour améliorer ce dispositif, une quarantaine de zones de police ont signé un protocole de collaboration avec les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soins (MRS). S'ajoute à cela, au sein de la police fédérale, une cellule des personnes disparues.

Dans cette perspective de collaboration, j'aimerais savoir dans quelle mesure les maisons d'hébergement, les MR et les MRS agréées par la Commission communautaire française participent à ce projet. Combien d'entre elles ont signé le protocole d'accord avec les zones de police ? Nous savons que ce système fonctionne en Flandre et en Wallonie alors qu'à Bruxelles, ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

Quelle est la position des MR et des MRS agréées par la Commission communautaire française à ce sujet ? Pouvezvous nous dire, dans le cadre de ce protocole, quelles sont les responsabilités de chacun ? Considérez-vous que la participation à un tel système soit de nature à assurer une meilleure sécurité des personnes désorientées ou atteintes d'Alzheimer ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Les fiches proposées par la Ligue Alzheimer semblent apporter une réponse pragmatique à un problème très concret auquel sont confrontées non seulement les personnes désorientées, mais aussi leur entourage. Ces fiches d'identification semblent de nature à rassurer tout le monde et à permettre une intervention plus rapide et plus efficace. La collaboration avec les zones de police est dans ce cadre très utile.

La Commission communautaire française a toujours soutenu les initiatives relatives à la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Vos questions à ce sujet sont légitimes, mais je ne peux malheureusement pas y répondre, car toutes les MR et les MRS relèvent à présent de la Commission communautaire commune. Je ne suis donc pas en mesure de vous renseigner. Je vous invite à vous adresser à la Commission communautaire commune.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Ce transfert est effectif depuis le premier janvier 2015, pouvez-vous me dire ce qu'il en était jusqu'en janvier 2015 ?

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Je n'ai pas effectué cette recherche, non.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Nous interviendrons dès lors à nouveau sur le sujet, mais sous un autre angle.

LA CHARTE POUR LE BIEN-ÊTRE DES FONCTIONNAIRES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME CÉCILE JODOGNE. MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous avons lu dans la presse cette semaine que la nouvelle charte pour le bien-être des fonctionnaires de la Commission communautaire française a été adoptée lundi dernier par le comité de direction de la Commission communautaire française. Cette charte répond aux engagements liés à la mise en œuvre des protections prévues par la loi du 28 février 2014 relative au bien-être des travailleurs et à la prévention des risques psychologiques.

Via cette charte, la Commission communautaire française prend un certain nombre d'engagements. C'est une bonne chose, toutefois nous savons qu'en la matière, l'information est souvent un souci. Les nouveaux agents qui entrent en fonction reçoivent en général un petit livret qui résume un certain nombre de choses, de contacts, etc. Qu'en est-il des agents plus anciens ?

Je lis dans l'article qu'il faut veiller à ce que l'information soit la plus complète et la plus adéquate possible pour tous les agents. J'aurais donc aimé vous entendre à ce sujet. Il me revient aussi que, pour certaines catégories de personnel comme les agents techniques, ou sur certains sites, l'information fait défaut et n'est pas aussi complète que sur le site de l'administration de la Commission communautaire française.

J'aurais souhaité vous entendre à ce sujet, pour voir si votre analyse rejoint l'information que j'ai eue et si vous disposez de moyens pour remédier à ce déficit d'information sur certains sites, ou pour certaines catégories du personnel de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- C'est effectivement à la veille de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail que j'ai eu le plaisir de rencontrer, dans leurs locaux, non seulement l'administratrice générale, mais aussi l'ensemble du conseil de direction, pour faire le point sur les mesures prises en matière de sécurité et de bien-être sur le lieu de travail.

À cette occasion, j'ai signé une déclaration d'intention en matière de sécurité et de santé au travail qui s'inscrit dans le cadre de la loi fédérale du 4 août 1996 relative au bien-être

des travailleurs et d'un arrêté royal plus récent datant d'avril 2014, avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2014.

C'est dans ce cadre-là qu'il y avait une obligation pour la Commission communautaire française de mettre en place une politique de prévention dans les différents domaines du bienêtre au travail. Il y a eu des collaborations avec le ministère concerné au niveau fédéral, qui soulignait d'ailleurs la proactivité de la Commission communautaire française en cette matière.

Cette charte a immédiatement été transmise par courriel interne à tous les membres du personnel de la Commission communautaire française, quel que soit le site sur lequel ils se trouvaient. Les engagements du conseil de direction portaient sur quatre points :

- mener une politique de prévention active et développer une culture du bien-être au travail;
- viser à l'amélioration des conditions et lieux de travail;
- analyser les causes des accidents de travail ;
- former et informer le personnel sur les risques psychosociaux et sur les mesures de prévention et de réduction des risques.

Il faut également souligner que la question de la sécurité et du bien-être au travail a été saisie à bras-le-corps par le conseil de direction dans son ensemble, depuis plusieurs mois. Un groupe de travail se réunit mensuellement avec des représentants des différents sites et de différents secteurs (Service interne de prévention et de protection au travail dit SIPPT, prévention au travail, etc.). Il tiendra compte de cette charte pour très régulièrement discuter et prendre les mesures qui s'imposent.

Différentes pistes sont ébauchées, mais tout cela est pris en charge de manière très sérieuse et avec compétence par le conseil de direction, en veillant à informer. La représentation de l'ensemble des sites dans ce groupe de travail constitue la garantie d'information pour l'ensemble des fonctionnaires de la Commission communautaire française. C'est en effet une question importante.

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous l'avez souligné, l'information est importante. Je me réjouis de votre volonté de prendre au sérieux la question du bien-être au travail.

Nul doute que nous reviendrons, au cours de cette législature, sur les conditions de travail de ceux qui se dévouent pour que notre institution puisse remplir ses missions.

LE COMITÉ DE CONCERTATION D'HIER ENTRE LES DIFFÉRENTES ENTITÉS SUR LES BUDGETS ET LES TRAJECTOIRES BUDGÉTAIRES

DE M. ALAIN MARON

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU BUDGET

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je profite de ces questions d'actualité pour vous interroger sur le comité de concertation qui s'est tenu hier entre le gouvernement fédéral et ceux des entités fédérées concernées sur les aspects et les trajectoires budgétaires.

Quelle position de départ le Collège de la Commission communautaire française a-t-il soutenue lors de ce comité de concertation ? Confirmez-vous, le cas échéant, les accords qui

y ont été conclus ? Qu'en est-il, par exemple, des trajectoires budgétaires en général, et de celle de la Commission communautaire française en particulier ? Vous êtes-vous formellement engagée, et jusqu'à quand, au maintien de l'équilibre budgétaire pour la Commission communautaire française ? Jusqu'à quelle année ?

Le montant de l'effort complémentaire de 1.300.000 euros demandé à la Commission communautaire française dans le cadre du budget 2015 a-t-il été confirmé ? Vous vous souvenez certainement, à ce propos, de la récente saga relative aux efforts complémentaires demandés par le gouvernement fédéral aux entités fédérées. Y voit-on plus clair, de ce point de vue, au niveau de la Commission communautaire française ?

Enfin, quelles nouvelles pouvez-vous nous donner de l'ajustement budgétaire qui était annoncé pour le printemps ? Par rapport au vote intervenu à la fin de l'année dernière, où en sont les travaux ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- D'emblée, je voudrais préciser que les entités fédérées, dont la Commission communautaire française, n'ont pas marqué leur accord vis-àvis des objectifs globaux mis sur la table par le gouvernement fédéral. Elles ont simplement pris acte des chiffres communiqués.

Un groupe de travail technique inter-fédéral s'est réuni la veille du comité de concertation. L'ensemble des entités y ont été associées. À cette occasion, les experts du niveau fédéral ont reconnu que certains chiffres étaient imprécis, voire incorrects, et qu'il convenait de les adapter.

Aujourd'hui, nous percevons une volonté de transparence dans le chef du niveau fédéral. C'est ce qui permettra sans doute à ce dernier de regagner une part de confiance dans le cadre d'une réelle coopération entre les entités fédérées et le niveau fédéral.

Comme il s'agit d'informations comprenant des chiffres qui doivent encore passer sous la loupe, il est difficile de vous dire aujourd'hui quelle sera la dégradation budgétaire, notamment pour la Commission communautaire française.

Par ailleurs, comme d'autres réunions sont encore prévues, j'aurai encore l'occasion de vous en dire davantage dans quelques semaines. Bien sûr, tout ceci fonde le travail que nous devons encore réaliser pour l'ajustement budgétaire. Il est donc encore prématuré que je vous annonce quelque chiffre que ce soit.

Nous nous sommes engagés à maintenir un équilibre au niveau de la Commission communautaire française. Je souhaite que le gouvernement respecte cet engagement. Cependant, il peut toujours y avoir des surprises, notamment lorsqu'on revoit le périmètre de consolidation de certaines structures liées à nos budgets.

En résumé, l'objectif est de demeurer dans l'équilibre. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler dans deux semaines, lors de la prochaine assemblée francophone. Peutêtre disposerons-nous alors de plus amples informations, nous permettant de fournir des chiffres plus précis.

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Si je comprends bien, vous avez pris acte des chiffres concernant l'effort complémentaire 2015 et vous les vérifiez pour voir si vous tombez d'accord. Par contre, pour les trajectoires budgétaires à plus long terme, il existe un accord formel avec le niveau fédéral et les autres

entités pour atteindre l'équilibre budgétaire, sauf si des éléments extérieurs devaient survenir ?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- À la Commission communautaire française, notre position est de nous baser sur l'équilibre budgétaire. C'est ce que nous faisons aussi à la Région bruxelloise. Nous sommes à l'équilibre depuis 2013 et notre but est de poursuivre dans cette voie, sauf si un événement extérieur entraînait une redéfinition budgétaire.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'AUGMENTATION DE LA POPULATION SCOLAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS

ET INTERPELLATION JOINTE

LE MANQUE DE PLACES DANS LES ÉCOLES BRUXELLOISES ET SES
CONSÉQUENCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la présidente.- En l'absence de l'auteur de la première interpellation, excusé, celle-ci est considérée comme retirée.

La parole est à ${\bf M}.$ Van Goidsenhoven pour son interpellation jointe.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Depuis des années, le manque de places dans les écoles bruxelloises constitue un problème récurrent que tout le monde connaît bien dans cet hémicycle.

L'évolution démographique dans notre Région est l'un des principaux facteurs de cette situation, qui est devenue problématique. Déjà en 2010, l'Agence du développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale (ADT) nous alertait sur la situation plus que délicate dans les écoles bruxelloises. Les récents chiffres du Bureau du plan cités par la presse font état d'une croissance soutenue de cette évolution démographique : on s'attend, à l'horizon 2060, à une hausse de 23,7% de la population bruxelloise, soit une augmentation de 315.000 habitants.

Il convient donc de tenir compte de cette tendance pour pouvoir offrir aux enfants une scolarisation. La ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a indiqué avoir alloué un montant de 20 millions d'euros, en plus des 55 millions d'euros déjà planifiés à l'automne dernier.

Ces difficultés ne concernent toutefois pas que les écoles fondamentales et secondaires. C'est pourquoi je souhaiterais recentrer cette problématique sur les écoles qui dépendent de la Commission communautaire française. Notre institution a en charge la gestion d'une bonne douzaine d'établissements, qui ne sont pas épargnés par cette situation interpellante.

Quelle est la situation dans les écoles de la Commission communautaire française? Seront-elles également confrontées à un manque de places dans les années à venir et comment avez-vous décidé de faire face à cette problématique? Quels budgets peuvent être consacrés afin de répondre au mieux à cette évolution, pour que les jeunes fréquentant nos écoles puissent bénéficier des meilleures conditions d'accueil et d'enseignement ? Pourriez-vous

m'indiquer si vous avez eu des contacts avec la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et si vous avez obtenu des engagements fermes pour faire face à cette situation, qu'il convient d'appréhender au plus tôt ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- M. Doulkeridis étant absent pour raisons de santé, je me permettrai de lire le texte de son interpellation.

Ce n'est un secret pour personne, la population bruxelloise augmente, particulièrement sa population jeune, et cela a des conséquences sur les écoles. La Commission communautaire française étant le pouvoir organisateur de plusieurs établissements scolaires, il importe de faire le point sur ce dossier

L'accord de majorité de la Commission communautaire française annonçait ce qui suit : « Le Collège veillera à accroître le nombre de places dans les différents instituts d'enseignement de la Commission communautaire française et à améliorer globalement les conditions de travail et d'enseignement. Le Collège, en tant que pouvoir organisateur, participera à l'état des lieux général de l'offre d'enseignement, avec le 'facilitateur école' régional. Il établira un plan stratégique de développement veillant à garantir une meilleure organisation des places et répartition des moyens humains et financiers. Afin de faire face à la pénurie de places dans l'enseignement, le Collège poursuivra l'objectif de création de 500 nouvelles places sur les différents sites d'enseignement de la Commission communautaire française d'ici à 2019, dont un nombre significatif de places dans l'enseignement spécialisé, et ce en collaboration avec les autres entités concernées. »

Il nous revient par ailleurs que plusieurs établissements de la Commission communautaire française ont connu une augmentation significative de leur population cette année, et que la prochaine rentrée s'annonce tout aussi fructueuse en nouveaux élèves.

Quelles actions ont été entreprises ces derniers mois pour faire face à l'augmentation de la population scolaire ? Plus précisément, quelles décisions ont été prises en termes de recrutement de personnel, pas uniquement enseignant, mais aussi de support administratif, technique, logistique ou autre ? Où en est la rédaction du plan stratégique évoqué dans votre accord de majorité ? Comment les 500 nouvelles places annoncées dans votre accord de majorité vont se concrétiser, tant en termes de calendrier que de répartition entre les divers établissements de la Commission communautaire française ?

Par ailleurs, lors des débats budgétaires, vous avez annoncé qu'un montant de 250.000 euros était réservé à une étude visant à développer le pôle d'enseignement de la Commission communautaire française. Il est prévu que cette étude combinera une meilleure organisation des places, une meilleure répartition des moyens humains et financiers, ainsi que la création de nouvelles places. Où en est la réalisation de cette étude ? Un appel d'offres a-t-il été lancé ? Le cas échéant, le marché a-t-il été attribué ? Dans quel délai cette étude doit-elle être finalisée ?

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- C'est un effort important et on ne peut que s'en réjouir, même si ce ne sera jamais assez. Cela fait partie des nombreuses frustrations des politiciens.

Le boom démographique est un enjeu qui nous occupe depuis nombre d'années. On sait avec quel effet de retard nous mettons en place des politiques qui y répondent totalement ou partiellement. Comme pour les crèches, il importe cependant d'objectiver la part de la Commission communautaire française par rapport à ses moyens. Il faut savoir ce que chacun doit mettre en place pour répondre à ces données.

La Région ne connaît pas un boom démographique dans toutes les catégories d'âge. C'est dans la catégorie des plus jeunes, notamment des 18-24 ans, que cette pression est la plus forte. Il y a donc aussi un enjeu en termes de Formation professionnelle, aussi important que celui des crèches et des écoles maternelles, primaires et secondaires.

C'est un effort collectif, car il est à l'intersection des politiques de la Communauté française et de la Région bruxelloise qui, au-delà de ses compétences, contribue largement à l'augmentation du nombre de places scolaires. La Commission communautaire française ne joue qu'un rôle marginal par rapport à l'ensemble de cette problématique, même si celui-ci est amené à grandir.

Quel est la part de Bruxellois dans la fréquentation de ces écoles ? Il s'agit en effet d'une compétence que nous exerçons, au profit de la collectivité, au-delà de nos frontières. Énormément de gens utilisent nos infrastructures, viennent travailler à Bruxelles, vivent à Bruxelles, mettent leurs enfants dans nos écoles et dans nos crèches. Il importe que chacun participe globalement à l'effort. Dans un pays fédéral comme le nôtre, il est bon d'objectiver le coût de ces politiques, afin qu'il n'y ait pas systématiquement un report de celles-ci sur certains, sans que les moyens nécessaires ne les accompagnent.

Ne faudrait-il pas un accord avec nos pendants dans les autres entités, voire un accord de coopération ? Au niveau de la Communauté française, des discussions ont lieu avec la France, notamment pour objectiver le coût et l'apport pour la collectivité de tous les Français qui viennent étudier chez nous. Nous devrions doter notre capitale de places supplémentaires, mais aussi pouvoir les financer structurellement, et cela sans sacrifier d'autres politiques, malgré notre enveloppe très limitée. Il faut pouvoir agrandir le gâteau!

(Applaudissements sur les bancs du groupe FDF)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Notre Région fait face à un essor démographique important, ce qui a des répercussions sur la population scolaire. Les données démographiques de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) pour la période 2015-2020 ont été analysées par la facilitatrice écoles. Il en ressort qu'il faudrait créer, à l'horizon 2020, 12.000 places dans l'enseignement fondamental et 7.800 places dans l'enseignement secondaire.

Des projets de création sont programmés par différentes autorités compétentes pour rencontrer ces besoins. Prise dans sa globalité, la population scolaire des établissements de la Commission communautaire française est très stable si l'on étudie les chiffres de ces trois dernières années : une augmentation de 3,38% entre les rentrées scolaires 2012 et 2014. On observe cependant des variations entre les établissements : l'Institut Redouté Peiffer, l'Institut Roger Lambion et l'Institut Roger Guilbert ont ainsi vu leur population augmenter plus sensiblement que les autres.

En ce qui me concerne, j'entends participer à l'effort en matière de création de places. Vous avez d'ailleurs fait référence à l'accord de majorité, qui prévoit de créer 1.500 nouvelles places, dont une part dans l'enseignement spécialisé. L'objectif que je poursuis est de créer un nouvel établissement d'enseignement ordinaire secondaire général.

Afin de déterminer les possibilités dont nous disposons sur le site du CERIA, j'ai décidé de lancer une étude visant l'optimisation du site.

En concertation avec mon collègue Rudi Vervoort, en charge du Développement territorial à la Région, la rédaction du cahier spécial des charges a été confiée à l'Agence du développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale (ADT). Ce cahier spécial des charges sera rédigé avec l'appui des services du maître-architecte. Concrètement, l'ADT est chargée de rédiger le cahier spécial des charges, d'entamer une étude et de coordonner le suivi de la réalisation de l'étude. Les résultats de cette dernière sont attendus pour la fin de l'année 2015.

En matière d'enseignement spécialisé à la Commission communautaire française, l'Institut Alexandre Herlin ouvrira progressivement 300 nouvelles places à l'horizon 2019. Situé à Berchem-Sainte-Agathe, cet établissement organise une section fondamentale et une section secondaire. Les places pourront être créées, d'une part sur la base de la rénovation des locaux libérés à la suite du déménagement de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (Kasterlinden), la Commission communautaire française pouvant dès lors utiliser l'ensemble bâtiments, dont certains espaces des bicommunautaires. D'autre part, une étude relative à la construction d'un nouvel établissement scolaire à l'Institut Herlin débutera prochainement. Cette étude fait suite à la décision des gouvernements francophone bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 3 mai 2011.

Combinés, les travaux de rénovation consécutifs au déménagement de Kasterlinden et la nouvelle construction devraient permettre la création de 300 nouvelles places. L'ouverture progressive de ces nouvelles places pourrait s'envisager comme suit :

- rentrée 2015-2016 : 40 places (rénovation) ;
- rentrée 2016-2017 : 20 places (rénovation) ;
- rentrée 2017-2018 : 20 places (rénovation) ;
- rentrée 2018-2019 : 20 places (rénovation) + 200 places grâce à la construction d'un nouveau bâtiment.

Pour ce qui concerne l'Institut Charles Gheude, des travaux de rénovation du bâtiment A sont en cours et des travaux de rénovation du bâtiment B sont à prévoir. Ces travaux permettront également de créer quelques nouvelles places. Un groupe de travail visant à opérationnaliser ces objectifs sera convoqué dans les prochaines semaines. Il sera composé du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, pour l'enseignement spécialisé, de la ministre de la Commission communautaire française en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.

Par ailleurs, face à l'urgence de trouver des solutions cohérentes et concertées en matière de création de places pour répondre aux besoins d'une population scolaire grandissante, j'ai adressé un courrier à Mme Milquet, ministre de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin qu'elle réunisse le groupe de travail chargé de ces questions, en conviant les ministres fonctionnels et les ministres-présidents de toutes les entités concernées, selon les modalités qui ont été définies par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À côté de mes objectifs de créations de places, j'ai également comme priorité d'améliorer les conditions de travail et

d'enseignement dans les établissements de la Commission communautaire française. Les moyens budgétaires qui y sont consacrés sont disponibles sur l'allocation de base 29.6.03.01, soit 8.355.000 euros.

Concernant les décisions prises en matière de personnel, vous n'êtes pas sans savoir que le nombre total de périodes/professeurs (NTPP) est d'application pour l'ensemble des établissements organisant de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. La population à prendre en considération pour le calcul du NTPP relatif à une année scolaire est constituée du nombre d'élèves réguliers inscrits le 15 janvier de l'année scolaire précédente.

Lorsqu'il existe une différence positive ou négative de plus de 10% (c'est 5% dans l'enseignement spécialisé) entre le nombre total d'élèves réguliers inscrits au 1er octobre et le nombre total d'élèves réguliers au 15 janvier de l'année scolaire précédente, le NTPP est recalculé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière fixe donc les normes d'encadrement, notamment en fonction du nombre d'élèves. Si les écoles de la Commission communautaire française voient leur nombre d'élèves augmenter, l'encadrement financé par la Communauté française sera également augmenté.

Pour répondre à M. De Bock, je ne me suis pas prêtée à l'exercice visant à connaître l'origine géographique des enfants, mais je vais demander à nos services de se pencher sur cette question. D'ores et déjà, je peux vous dire que la majorité de nos élèves sont bruxellois. Il faudrait toutefois pouvoir affiner ces estimations sur la base des chiffres provenant du terrain. Je vous communiquerai les résultats de ces investigations dès qu'ils seront disponibles.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Au travers de la Commission communautaire française, nous n'avons évidemment entre les mains qu'une partie de la solution. Elle contribue néanmoins à la solution globale d'offre d'enseignement et de scolarité en Région de Bruxelles-Capitale.

Je prends note du fait qu'un courrier a été adressé à Mme Milquet pour l'inviter à réunir le groupe de travail. Je conçois que la ministre a pleinement conscience de l'urgence et je crois effectivement que pour l'avenir, il est essentiel que la situation de la Commission communautaire française et ses besoins puissent être pris en considération et qu'un dialogue de l'ensemble des responsables actifs dans ce domaine puisse avoir lieu afin de viser, dans le cadre de cette pression constante, à la meilleure efficacité qui soit.

J'ose espérer que ce courrier sera suivi d'un résultat. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir et de voir si ces contacts, que j'appelle de mes vœux, peuvent se nouer dans les meilleurs délais.

Mme la présidente,- L'incident est clos.

L'ALPHABÉTISATION ET LE FRANÇAIS COMME LANGUE ÉTRANGÈRE

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la présidente.- La ministre-présidente Fadila Laanan répondra à l'interpellation.

La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Il s'agit là d'un pan très important de la Cohésion sociale. Notre société est résolument tournée vers les technologies de l'information et de la communication. Les messages sont omniprésents, et les interactions gagnent en instantanéité tous les jours.

L'avenir technologique qui se présente à nous renforcera notre potentiel d'écriture, d'imaginer, de créer, de participer sur le plan social, économique et politique. Cet avenir est dans un sens une promesse d'émancipation. Certains en sont et seront malheureusement exclus.

Ces derniers ne seront pas indépendants, ils seront maintenus dans l'ignorance de leurs droits et devoirs, ils seront exclus socialement et professionnellement. Ils rateront une nouvelle émancipation, car lire et écrire est un partage de réflexion critique ainsi qu'un questionnement du monde en soi.

L'incapacité à lire est également un déterminant social de la santé. En outre, l'analphabétisme est une atteinte aux droits fondamentaux des personnes et limite l'exercice de la citoyenneté. Je le dirai clairement : en dépit des efforts déployés, l'analphabétisme est un handicap qui ne semble pas faire l'objet d'une prise en compte réelle dans le cadre des missions de service public.

D'abord, nous sommes confrontés à l'absence de chiffres. Il est déplorable de constater que trop peu d'enquêtes quantitatives et systématiques ont été accomplies. Il est encore plus déplorable de constater que des projets allant en ce sens ont été abandonnés, leur coût étant jugé trop élevé dans le contexte budgétaire actuel.

Nous en sommes toujours au chiffre de 10% de la population adulte, en Fédération Wallonie-Bruxelles, analphabète ou illettrée. Ces chiffres diffèrent de ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) datant de 2012 qui se rapprochent de 15%.

Dans un rapport datant de 2013, la même organisation internationale affirmait que les pays englobant de grandes communautés immigrées (tels que la Belgique) devaient développer des mécanismes plus efficaces afin de soutenir l'apprentissage de la langue, et ce, par des interventions avant et après l'arrivée. La Belgique est un pays à la structure institutionnelle complexe, mais cette décentralisation doit être vue comme une force pour mettre en œuvre des approches innovantes au niveau local.

Il nous faut également réaffirmer la nécessaire adéquation entre les programmes d'éducation et les besoins du marché du travail. À cette fin, nous avons besoin de données et de chiffres, qui doivent nous permettre de mesurer l'ampleur de la tâche et d'adapter nos politiques en conséquence.

Malgré le contexte budgétaire, il faut donc que des moyens soient dégagés à cet effet, car le problème demeure criant.

L'asbl Lire et Écrire plaide pour dégager des moyens destinés à mener des recherches qualitatives et longitudinales, en concertation avec les acteurs de terrain. L'idée est de permettre un ajustement des politiques publiques aux pratiques du secteur. L'asbl préconise également une plus grande diversification de l'offre de formations en alphabétisation pour tous les publics et, je l'ai dit, une augmentation des moyens affectés aux associations actives dans ce domaine. À cet effet, une meilleure coordination des politiques publiques est évidemment nécessaire.

À quels défis sommes-nous aujourd'hui confrontés ? Citons notamment :

- la dégradation des conditions socio-économiques des apprenants qui, vu la crise, s'amplifie;
- l'augmentation des contraintes administratives pénalisant les personnes illettrées;
- l'inadéquation flagrante des formations ;
- le manque de place ;
- la pénibilité du travail des accueillants et des formateurs ;
- et les politiques d'insertion peu adaptées aux besoins des personnes illettrées à la recherche d'un emploi.

Dès lors, voici mes questions.

Où en sont les études sur les compétences de base en lecture et écriture des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Des néerlandophones ont participé à de semblables enquêtes internationales et leur objectif consiste à obtenir des données chiffrées.

Où en est la réalisation d'un outil, commun aux trois entités francophones, destiné à gérer les subventions octroyées aux opérateurs d'alphabétisation ?

Quelles sont les actions communes menées en vue d'une approche globale et transversale ?

Quelles sont, sous la présente législature, les mesures mises en œuvre pour favoriser le développement de l'offre d'alphabétisation ?

Il est évidemment permis de s'interroger également sur les actions envisagées pour développer l'alphabétisation en lien avec la formation professionnelle. Un élément important de la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française porte, à cet égard, sur le droit à la formation professionnelle.

Permettez-moi de citer le paragraphe concerné : Il faut promouvoir « le redéploiement du réseau des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) afin de permettre un parcours du non-emploi vers l'emploi évitant les ruptures, et de systématiser la mise en place de filières par domaine d'activité (allant de l'apprentissage du français langue étrangère à la formation qualifiante pointue) ».

Pourquoi l'alphabétisation n'est-elle pas citée alors que, depuis des années, le secteur dénonce un manque de places d'alphabétisation en insertion socioprofessionnelle, particulièrement pour les personnes dites débutantes en français qui ont besoin de se rapprocher du marché de l'emploi et dont certaines possèdent une expérience professionnelle?

De même, selon la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française, « à terme, cette réorganisation doit permettre une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi formés par les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) ». Que signifie l'expression « à terme » ?

Existe-t-il des synergies avec l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse ou l'asbl Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ) ?

Le comité de pilotage permanent de la conférence interministérielle existe depuis 2005. Il célébrera son dixième anniversaire en 2015. Combien de fois cette conférence interministérielle s'est-elle réunie ? Quand sa prochaine réunion est-elle prévue ?

Qu'en est-il de la banque de données commune (questionnaire harmonisé) annoncée en vue de créer un système de rapportage unique pour les associations?

Pourquoi la priorité 2 de l'appel à projets Cohésion sociale 2016-2020 est-elle intitulée « L'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif », et non plus « L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés », comme pendant le quinquennat 2011-15 ? Pourquoi le terme alphabétisation a-t-il disparu ?

Établissez-vous une différence entre alphabétisation et apprentissage du français ? Dans l'affirmative, laquelle ?

Quelle est l'évolution des attentes relatives à cette priorité 2 entre les deux quinquennats ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe FDF)

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- J'aimerais commencer mon intervention en faisant référence au film de Hadja Lahbib « Patience, patience... t'iras au paradis », dont nous avons eu le privilège d'assister à la diffusion ici au parlement francophone lors des jeudis de l'hémicycle. Nous avons aussi pu débattre avec Hadja Lahbib, Tata Milouda et les autres actrices du film. Ce film touchant est tellement révélateur de l'importance des cours d'alphabétisation dans l'émancipation, la découverte et l'apprentissage de ce qui nous entoure et de l'épanouissement que cela génère chez toutes ces personnes.

L'apprentissage d'une langue, c'est finalement le commencement d'une nouvelle vie, car sans cette dernière, on est un peu à la fois sourd et muet et incapable de nous dévoiler tel qu'on est vraiment. Il faut en effet toujours communiquer par le biais d'une tierce personne. Au travers de ces femmes que nous avons rencontrées et avec lesquelles nous avons pu discuter, nous constatons tout leur épanouissement et ce qu'elles ont à nous dire à propos de leur vision et de leurs rêves.

Apprendre la langue de son pays d'accueil, c'est disposer des outils pour appréhender le monde différemment, car comme le disait Frank Smith : « Une langue vous ouvre un couloir pour la vie. Deux langues ouvrent toutes les portes sur le chemin ». Connaître ses droits et ses devoirs, découvrir l'histoire et la culture, c'est aussi acquérir une richesse qui nous suivra toute notre vie. L'apprentissage de la langue permet surtout à chacun et à chacune d'occuper sa place de citoyen et de citoyenne à part entière.

Dans les priorités du Collège pour le nouveau quinquennat, l'apprentissage du français est essentiel et, je dirais, vital dans la lutte contre l'illettrisme. Les données sur le sujet sont importantes pour disposer d'une représentation précise, exhaustive et fiable du paysage de l'alphabétisation, mais aussi pour établir des constats qui pourront étayer des propositions et des suggestions visant à davantage d'efficacité.

À cet effet, un formulaire électronique, dont la diffusion était prévue pour 2013, devait permettre de récolter un nombre plus important de données relatives aux différentes politiques menées dans le cadre de l'alphabétisation et de les évaluer. Qu'en est-il des résultats de ce formulaire ? Quelles sont les principales constatations et comment seront-elles prises en considération ?

De son côté, l'asbl Lire et Ecrire transmet chaque année aux services du Collège son rapport d'activités, qui analyse la réalisation des six missions pour lesquelles elle est mandatée. Vos services ont-ils déjà pris connaissance de ce rapport ? Quels sont les principaux éléments d'évaluation et les

recommandations ? Qu'en est-il des concertations avec l'asbl Lire et écrire sur cette problématique ?

Un autre volet important dans la continuité des objectifs de la cohésion sociale est la mise en place du décret relatif aux primo-arrivants. Où en est la procédure ? Quelle sera la prochaine étape ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Madame Sidibé, votre interpellation balaye très largement les compétences de la Commission communautaire française, ainsi que celles de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je me limiterai donc à apporter des réponses aux questions se rapportant aux matières dont le ministre M. Vervoort a la compétence à la Commission communautaire française. Je vous invite à adresser les autres questions à mes collègues à la Région et à la Fédération, et plus particulièrement aux ministres en charge de la Culture à la Fédération Wallonie Bruxelles et de l'Emploi et de la Formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française.

Ces précisions étant apportées, venons-en maintenant aux questions de votre interpellation. Rappelons que le Comité de pilotage alphabétisation, mis en place par la conférence interministérielle Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et Commission communautaire française se réunit et travaille depuis 2005.

Son rôle de coordination et de suivi des politiques d'alphabétisation se poursuit, afin d'améliorer la formation des personnes les plus fragiles. Il permet également de développer une approche globale et transversale des dispositifs d'alphabétisation développés par les entités fédérées concernées.

C'est à l'initiative de ce comité de pilotage qu'une évaluation de la politique d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne a été réalisée en 2012. Le rapport final est accessible sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la rubrique Jeunesse et éducation permanente/alphabétisation.

Le comité de pilotage invite régulièrement des experts chargés d'apporter un éclairage sur les actions spécifiques à développer pour des publics particuliers, tels que les jeunes, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), les primo-arrivants, etc. Par contre, la mise au point d'un outil de gestion des subventions accordées aux opérateurs d'alphabétisation n'entre pas dans ses missions.

Ces missions ont été définies dans l'accord de coopération de 2005 instituant la conférence interministérielle relative à l'alphabétisation. Chaque entité fédérée dispose de ses propres règles et priorités d'octroi des subventions, ainsi que de ses propres mécanismes de contrôle de celles-ci.

Toutefois, de par ses missions et dans ses grilles d'analyse, le comité de pilotage rassemble les informations relatives aux différentes sources de financement des opérateurs d'alphabétisation, ce qui permet d'avoir une vue précise de leur financement. La banque de données et le formulaire harmonisé permettant un rapportage unique et le croisement des informations relatives aux actions d'alphabétisation sont en passe d'être activés.

Les administrations concernées vont adresser très prochainement une lettre aux opérateurs d'alphabétisation afin

de procéder à la collecte des informations relatives à l'exercice 2014.

La redéfinition de l'appellation de la deuxième priorité pour le quinquennat 2016-2020 des contrats de cohésion sociale ne signifie nullement l'abandon des actions d'alphabétisation, bien au contraire. En effet, si vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du questionnaire de l'appel à projets, vous aurez pu constater que l'objectif est bien de renforcer les actions d'alphabétisation et que la modification de la dénomination ne vise pas leur abandon.

En plus de l'apprentissage formel de la langue française et des matières communément abordées dans le cadre d'un parcours d'alphabétisation, l'intention de M. Vervoort est d'intensifier les activités périphériques susceptibles d'élargir le champ d'apprentissage des participants pour que l'apprenant devienne un citoyen actif. Vous conviendrez avec moi que la volonté de rendre un citoyen acteur de son développement passe bien évidemment par une bonne connaissance de la langue, mais aussi par l'acquisition de compétences plus larges, développées dans les processus d'alphabétisation.

Au-delà de cette approche particulière, nos attentes dans le cadre de cette priorité pour le prochain quinquennat de cohésion sociale sont de deux ordres. D'abord, nous avons choisi d'augmenter les exigences en termes d'heures d'apprentissage, afin d'intensifier et d'accélérer le parcours des apprenants. Cela permettra, à terme, de libérer plus rapidement des places pour les personnes qui attendent l'accès à ce dispositif. Le ministre Vervoort a eu l'occasion de rencontrer à ce sujet des représentants du secteur de la cohésion sociale et de leur expliquer les objectifs de cette mesure.

Ensuite, bien que la qualité des actions d'alphabétisation ne soit pas contestable, nous souhaitons augmenter les aptitudes professionnelles des formateurs par une formation continuée de ceux-ci, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. Ceci bien entendu dans l'intérêt des formateurs eux-mêmes et du public visé par les actions d'alphabétisation.

Enfin, en ce qui concerne le rapport de l'asbl Lire et Écrire, il est encore trop tôt dans l'année pour pouvoir en tirer un quelconque enseignement.

Les priorités telles que prévues à l'article 4 du décret sur la Cohésion sociale ont été redéfinies le 4 décembre 2014 par le Collège de la Commission communautaire française pour le nouveau quinquennat 2016-2020. L'objet de cette interpellation est la priorité 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif. L'objectif est de permettre à la personne apprenante de mieux communiquer et d'être plus en adéquation avec son environnement social, culturel, voire professionnel.

En février 2005, un accord de coopération sur l'alphabétisation des adultes a été conclu entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française. Il a notamment pour objectif de mieux coordonner la politique et d'installer le comité de pilotage permanent qui est composé, entre autres, des représentants de l'asbl Lire et Écrire. Cinq états des lieux de l'alphabétisation ont déjà été publiés dans le cadre des travaux du comité. Un sixième est en préparation.

En 2013, le comité de pilotage avait pris pour relais la collecte de données sur l'alphabétisation.

Pour 2014, le formulaire définitif permettra de récolter un nombre plus important de données qualitatives relatives aux différentes politiques menées en la matière et de les évaluer. Ce formulaire ne permet cependant pas de suivre les trajectoires personnelles des apprenants, car les données sont anonymes.

En conclusion, je peux vous réaffirmer la volonté de M. Vervoort de poursuivre le soutien aux actions d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, tant dans le cadre de la cohésion sociale que dans la mise en œuvre du dispositif d'accueil des primo-arrivants.

Comme vous le savez, les moyens budgétaires dégagés pour ce dernier dispositif seront, en partie, destinés à l'augmentation de l'offre de modules d'apprentissage.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- J'adresserai mes autres questions à la Communauté française et au ministre en charge de l'Emploi à la Région. Néanmoins, je pense n'avoir pas reçu d'information concernant la prochaine réunion du comité de pilotage. Pour le moment, il ne s'est pas beaucoup réuni, seulement deux fois depuis sa création, si mes informations sont exactes. Or, cette question émane du secteur.

On se réjouit de constater que le changement de dénomination entre les deux quinquennats ne signifie en rien l'abandon de l'alphabétisation. Vous avez entre autres évoqué les exigences en termes de nombre d'heures de manière à pouvoir augmenter le contingent.

Cependant, les exigences en matière d'heures ne signifient pas forcément l'augmentation du nombre d'heures auxquelles les apprenants vont pouvoir assister. En effet, il faut constater une exclusion de plus en plus marquée de certaines catégories de personnes : les publics venant du CPAS et de l'ONEM, les primo-arrivants, de nombreuses femmes confrontées au manque de places dans les crèches...

Ce volet de la cohésion sociale est très important et je note que les chiffres disponibles ne peuvent pas encore en mesurer l'ampleur. Il existe une réelle urgence quant au renforcement et à l'adaptation de l'offre de formation dans ce secteur et ce, pour tous les publics cibles et j'entends la volonté du gouvernement de s'y atteler.

Je reviendrai vers vous avec des questions écrites plus précises afin d'obtenir des informations chiffrées.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

Les inquiétudes du secteur de la promotion de la santé

DE MME ZOÉ GENOT

à **M**me Cécile Jodogne, ministre en charge de la **S**anté

Mme la présidente.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- En décembre dernier, je vous interrogeais sur les inquiétudes du secteur de la promotion de la santé après le transfert de cette compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Commission communautaire française. Dans votre réponse, vous vous vouliez rassurante, réitérant l'engagement du Collège d'un « standstill » durant l'année 2015. Vous m'indiquiez en outre qu'un courrier était « en cours d'envoi pour officialiser ces décisions et assurer la continuité des moyens financiers, à savoir la reconduction des subsides sur les bases de ce qui a été octroyé en année antérieure, et ce sans indexation ».

Je suis au regret de revenir vers vous avec les mêmes questions qu'il y a près de cinq mois. En effet, il ressort que les choses n'ont pas beaucoup évolué depuis lors. Les

notifications du Collège font ainsi apparaître que les premières décisions relatives aux subventions ont été prises le 19 mars seulement. Pourtant, aucun élément objectif ne semble justifier cette décision tardive, eu égard aux informations que vous me donniez en décembre, suffisamment précises pour pouvoir décider de l'attribution de ces financements.

En outre, si des associations ont bien reçu un arrêté confirmant leur subvention pour 2015, tel n'est pas le cas de toutes. Et surtout, ces arrêtés ne sont pas encore accompagnés de leur déclaration de créance, ce qui empêche les opérateurs de lancer les procédures administratives d'obtention de leur subvention et freine leurs démarches auprès des banques. Or, l'ensemble de la procédure dure entre six et huit semaines, ce qui signifie concrètement que ces opérateurs recevront, au mieux, leur subvention dans le courant du mois de juin.

Pire encore, le solde 2014 n'est toujours pas versé et les informations glanées par les associations laissent à penser que le traitement administratif de ces créances ne débutera pas de sitôt.

En attendant, des préavis ont été notifiés au personnel de plusieurs structures et ceux-ci arrivent à terme, ce qui fait peser une menace certaine sur la pérennité de l'activité desdites structures. Or, elles devront justifier de cette activité pour obtenir leur financement. Nous sommes aux confins de l'absurde!

Et je ne parle pas du mémento qui accompagne les arrêtés de subventions, mémento qui précise les frais éligibles, mais qui arrive alors que l'année est déjà bien entamée. Donc, des dépenses ont dû être engagées par les associations sans certitude qu'elles puissent être couvertes par un financement public. De plus, les nouvelles conditions imposées par ce mémento ne correspondent pas, de fait, à un « standstill », puisque les règles sont bel et bien modifiées sur plusieurs aspects.

Madame la ministre, estimez-vous que ces éléments répondent à l'accord de majorité qui dispose, pour rappel, que « le Collège veillera à la mise en œuvre optimale du transfert de la compétence de la Promotion de la santé » ?

Dans quel délai les opérateurs peuvent-ils espérer voir leurs subventions versées, en ce qui concerne tant le solde 2014 que la première tranche 2015 ?

Comment vous êtes-vous assurée que le principe de « standstill » serait respecté, en ce compris la nature des frais éligibles ? Il serait en effet curieux que des frais auparavant acceptés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne le soient plus à la Commission communautaire française, alors même qu'un nouveau cadre législatif se fait toujours attendre. Or, il semble bien que les instructions données aux associations aillent en ce sens.

Enfin, je m'en voudrais de terminer cette interpellation sans évoquer les inquiétudes du secteur qui vous a entendue à plusieurs reprises parler de rationalisation et de réorganisation. Nous savons que derrière ces discours d'apparente bonne gestion se cachent souvent des intentions d'économies budgétaires. Pourriez-vous dès lors rassurer les acteurs de la promotion de la santé sur ce point ?

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Les informations qui me parviennent concernant le secteur de la Santé convergent malheureusement au sujet de la situation que vivent ces associations.

Premièrement, elles n'ont pas reçu la liquidation des subventions 2014, alors que les fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient mis un point d'honneur à clore la gestion de ce dossier dans le cadre de la sixième réforme de l'État, puisque celle-ci n'allait plus devoir les gérer par la suite. Connaissant ou anticipant les difficultés auxquelles serait confronté le secteur associatif, ils voulaient donner toutes les informations nécessaires pour pouvoir liquider les subsides 2014 le plus tôt possible. Or, cela n'a toujours pas été fait.

Les nouvelles relatives aux avances 2015 ne concernent à ce jour que huit associations. Selon mes informations, d'autres arrêtés sont en cours de rédaction ou d'envoi. Toujours est-il que les difficultés sont telles que des préavis ont été envoyés et que certaines associations qui n'ont pas le matelas financier nécessaire et suffisant doivent se tourner vers les banques. Or, les intérêts bancaires ne sont pas pris en charge dans les justificatifs pour les subventions. Les associations sont donc pénalisées si elles ne disposent pas d'une assise financière suffisante.

Tout cela crée de l'embarras et génère un climat d'inquiétude, alors que le secteur avait fait preuve d'une très grande maturité ces trois dernières années en se fédérant pour la première fois au sein d'une plate-forme rassemblant une quarantaine d'associations.

Cette plate-forme et son histoire sont très bien évoquées dans le dernier numéro de Bruxelles Santé, sous le titre « Que vive la promotion de la santé à Bruxelles ». On y voit toute la stratégie mise en œuvre pour mieux se faire connaître, réfléchir ensemble, parler d'une voix univoque, tracer des pistes, sensibiliser le pouvoir politique aux enjeux, etc. Et pourtant, l'épée de Damoclès relative aux finances subsiste toujours.

Je ne puis m'empêcher de vous citer un passage qui illustre assez bien l'un des enjeux fondamentaux du secteur. « D'aucuns pourront objecter que les politiques semblent toujours en difficulté quand il s'agit de comprendre le sens de notre travail. Ils continuent à vouloir nous inscrire dans la médecine préventive. Mais est-il possible de les en empêcher autrement qu'en leur montrant ce que nous pouvons faire pourvu que l'on nous prête vie, pourvu que l'on nous donne les moyens nécessaires. ».

Madame la ministre, ce secteur de la Promotion de la santé attend un message clair et univoque, de telle sorte que son fondement même, ses objectifs et sa raison d'être puissent se déployer comme il le mérite. Les Bruxellois en ont grandement besoin. Je continue de croire que vous pouvez largement lui faire honneur.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Oui, le secteur est inquiet. Mais ces inquiétudes proviennent avant tout de la sixième réforme de l'État et des conséquences de celle-ci. Je me suis engagée à respecter loyalement les différentes réformes et les accords qui en découlent, malgré toutes les difficultés que cela comporte et la mauvaise préparation qui a été faite.

Les subventions octroyées pour 2015 visent à assurer la continuité des services offerts par les opérateurs dans le champ de la promotion de la santé afin de ne pas perdre la plus-value apportée par leurs activités pour la population bruxelloise. Il n'y a pas de mauvaise compréhension de l'importance de leur travail, ni dans mon chef, ni dans d'autres.

Ces subventions ont été calculées sur la base des montants octroyés en 2014. Pour les projets dont les activités sont mises en œuvre à la fois à Bruxelles et en Wallonie, en vertu du protocole du 8 mai 2014 entre la Communauté française et les

autres entités fédérées, la Commission communautaire française, présidée par M. Doulkeridis à l'époque, a pris en charge un tiers de la subvention et la Wallonie les deux tiers restant, à l'exception du Fonds des affections respiratoires (Fares) pour la tuberculose.

Ce protocole, pour rappel, avait été discuté par la majorité précédente. Avant de continuer, je voudrais nuancer votre affirmation selon laquelle « Aucun élément objectif ne justifie » les décisions tardives que vous évoquez. Vous n'ignorez pas que nous sommes dans une situation peu courante de transfert des compétences qui apporte presque chaque jour son lot de questions et de difficultés techniques. Cela nécessite des concertations entre deux et parfois trois administrations.

De plus, contrairement aux procédures de la Communauté française et de la Région wallonne, toute décision concernant une subvention de plus de 6.000 euros doit être adoptée par le Collège et non directement par le ministre.

Malgré cela, le « standstill » a été respecté pour l'année en cours et ce, en attendant le nouveau cadre légal permettant que la mise en œuvre d'une politique de la promotion de la santé à la Commission communautaire française soit élaborée. Le message est clair et univoque dans le cadre de ce décret.

Les premiers arrêtés octroyant des subventions dans le cadre de la promotion de la santé ont été adoptés le 29 janvier 2015. J'avais alors donné instruction d'adopter en premier lieu les arrêtés concernant les asbl dont les conventions et, partant, les subventions venaient à échéance en début d'année. C'est d'ailleurs cet aspect chronologique qui a été pris en compte dans l'organisation de tous ces arrêtés.

Pour éviter des délais trop longs, certains arrêtés ont même été rédigés par mon cabinet. Ils ont, par ailleurs, nécessité la tenue de plusieurs inter-cabinets avant d'obtenir l'accord du Collège et d'expliciter les avis mitigés de l'Inspection des finances. Pourtant, ladite inspection était bien au courant du contexte dans lequel ces arrêtés étaient proposés au Collège et de leur importance pour les associations concernées.

Signalons enfin que nous ne disposons pas encore de tous les éléments qui doivent nous être transmis par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour chacun des dossiers concernés.

Madame Genot, vous évoquez le mémento des aspects comptables de la gestion des dossiers de subventions par les services gestionnaires. Je me permets de vous rappeler quelques éléments essentiels.

Tout d'abord, l'octroi de subventions aux associations par les pouvoirs publics en Belgique est régi par des lois sur la comptabilité de l'État. Pour ce qui concerne la Commission communautaire française, ce sont les lois coordonnées du 17 juillet 1991 qui sont toujours d'application. Celles-ci contiennent une section relative au contrôle de l'emploi des subventions.

Ensuite, le mémento est un outil de travail élaboré à la demande de M. Christos Doulkeridis, alors ministre-président du Collège de la Commission communautaire française et ministre du Budget. Cela me semble essentiel dans le contexte de bonne gouvernance, ni vous, ni la ministre-présidente ne me contredirez sans doute sur ce point.

Par ailleurs, plusieurs asbl concernées par ces subventions relèvent également de la Commission communautaire française pour d'autres projets. Elles sont donc bien au courant du contenu de ce mémento.

Toutefois, pour ne pas mettre les asbl en difficulté, une certaine souplesse dans l'application dudit mémento a été

admise. Pour preuve par exemple, les subventions octroyées aux acteurs de la Promotion de la santé sont liquidées en deux tranches de respectivement 85 et 15%, comme cela se faisait en Communauté française, et non selon des tranches de 80% et 20%, ce qui aurait été le cas si j'avais exigé l'application stricte des recommandations du mémento en Commission communautaire française.

Pour ce qui concerne les pièces éligibles, la liste des pièces admises au bénéfice des subventions est reprise dans les arrêtés des différents bénéficiaires. La liste est suffisamment large pour que la plupart des subventions octroyées puissent être justifiées.

À la suite d'une réunion de la plate-forme à laquelle j'ai personnellement participé, les opérateurs ont transmis à l'administration de la Commission communautaire française une série de questions et de points d'attention concernant certaines pièces spécifiques. Ces questions ont fait l'objet d'une analyse avec les personnes chargées de la vérification des pièces.

Toutes les réponses ont évidemment été apportées dans le respect des règles comptables en vigueur à la Commission communautaire française.

En ce qui concerne les délais pour le versement des premières tranches de subsides, une moyenne de six semaines après la notification est bien d'application.

J'en viens aux soldes 2014 dus aux asbl. Je cite le protocole d'accord déjà mentionné : « Les pièces justificatives de la subvention 2014 sont transmises par les opérateurs à la Communauté française, qui en vérifiera la conformité et informera les entités destinataires », en l'occurrence la Commission communautaire française, « du montant du solde qu'elles auront à verser à partir de leur budget ».

Ce travail est en cours. Cela dit, je profite de cette réponse pour préciser que les montants correspondant aux soldes 2014 des associations, qui arrivent dans le giron de la Commission communautaire française à la suite des transferts de compétences, n'ont pas été budgétisés et que, d'un montant initial de l'ordre de 400.000 euros annoncé par le Communauté française l'an dernier, nous passerions à un montant de quelque 600.000 euros, selon nos estimations.

Un ajustement devra donc être réalisé, tant en ce qui concerne les caractéristiques budgétaires pour le paiement des soldes d'années antérieures relatifs à des subventions accordées par une autre entité, que pour l'accroissement du montant prévisionnel de ces soldes.

Si je m'enquiers de ces chiffres, c'est bien évidemment parce que je suis consciente de l'obligation de payer les soldes à charge du budget de la Commission communautaire française. Mme la ministre-présidente en charge du Budget est bien au courant de la situation.

Dans votre question relative à la réorganisation et à la rationalisation, vous avez retiré le terme « sournois » que vous aviez choisi pour qualifier mes intentions en la matière. Je vous répéterai dans un instant ce que j'ai dit au secteur, via des contacts individuels ou à travers la plate-forme bruxelloise de promotion de la santé. J'ai rencontré deux fois les représentants de cette plate-forme avec laquelle mon cabinet a aussi des contacts réguliers.

J'ai donc signifié au secteur mon souci de faire en sorte que les moyens alloués par les pouvoirs publics soient, au maximum, affectés à des projets ayant des retombées positives et directes sur la santé des Bruxelloises et des Bruxellois et, au minimum, à des frais de gestion. Tel est donc

le sens de mes questions et de mes interventions auprès des acteurs et des associations.

J'ai donc suggéré au secteur de formuler des propositions qui aillent dans le sens d'une mutualisation des coûts pour ce qui concerne la logistique et la gestion administrative. Cette suggestion, présentée de manière constructive, n'a provoqué aucun scandale, bien au contraire. Des « bonnes pratiques », comme le regroupement de plusieurs asbl dans un même bâtiment, existent sans doute déjà.

Madame Genot, vous connaissez les budgets de la Commission communautaire française et vous admettrez que nous ne pouvons faire fi d'une réflexion sur l'utilisation des moyens disponibles. Je peux cependant réaffirmer ici que l'élaboration du futur cadre de la promotion de la santé se base sur une reconnaissance de la plus-value des programmes existants et des multiples expertises présentes dans le secteur

Madame Genot, Monsieur du Bus de Warnaffe, je ne vous permets pas d'en douter.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- J'ai bien entendu toutes les difficultés qu'il y avait pour pouvoir effectivement verser le solde de 2014. J'ai entendu parler de l'ajustement, mais je n'ai pas entendu de date. Ma question portait sur le délai et il faut bien se rendre compte qu'au niveau des acteurs, on parle de calendriers, d'emprunts, de prêts à la banque et de préavis donnés à une partie des membres du personnel. Le délai n'est donc pas anodin, que ce soit pour le solde de 2014 ou pour la première tranche de 2015.

J'ai également entendu parler de bonne gestion à propos des différents mémentos qui déterminent quelles sont les pièces éligibles. La véritable bonne gestion tient à ce que chacun ait conscience des règles du jeu dans lequel il joue, règles que l'on ne modifie pas en cours de partie. J'ai cependant entendu que l'on ferait preuve d'une certaine souplesse pour les gens qui n'ont pas été informés en temps et heure des règles en vigueur dans le nouveau cadre.

Je ne suis pas totalement rassurée quant à votre vision en matière de Promotion de la santé. Vous nous avez affirmé que les projets existants, ainsi que l'expertise existante, apportaient une véritable plus-value. Nous ne pouvons qu'être d'accord pour dire que s'il y a moyen de diminuer les frais de gestion administrative et d'équipements, rien ne s'y oppose.

Par contre, qu'entendez-vous par des retombées positives et directes? La promotion de la santé ne concerne pas toujours des personnes qui sont en contact avec le public, car il y a plusieurs lignes d'intervenants. Tous les acteurs qui travaillent avec la deuxième ligne se réjouissent de l'existence de cette deuxième ligne.

On ne peut pas se cantonner à une vision de la promotion de la santé qui serait limitée à la première ligne, puisqu'on sait que les divers acteurs permettent d'amplifier le travail de ceux qui sont en première ligne, pour qu'ils aient les meilleures pratiques et qu'ils puissent avoir une vision plus globale. J'espère que c'est dans cette optique que l'on continuera à travailler dans le futur.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Les dates de versement vont dépendre de la date d'approbation de l'arrêté par le gouvernement. Comme je vous l'ai expliqué, nous procéderons à l'ajustement de façon chronologique, en fonction de

l'échéance des conventions de chacune des associations. Je ne peux donc vous donner une date concernant le solde. C'est l'approbation de l'ajustement qui déterminera cette date ou ces dates.

Il n'y a pas de changement des règles du jeu, mais un changement dans l'application des règles prises par la Commission communautaire française. Quand on parle de retombées positives et directes, il s'agit bien de celles qui peuvent être analysées dans le cadre de toute l'action de deuxième ligne, dont les acteurs de promotion de la santé font partie.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Quel est la date approximative de l'ajustement ?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- J'ai répondu à M. Maron que j'aurai davantage d'éléments d'information à ce sujet lors de notre prochaine séance plénière.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Voilà qui est précis!

Mme la présidente.- La prochaine séance se tiendra le 29 mai 2015.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Il est certain que par rapport aux C4 déposés, les gestionnaires d'asbl se sentent déjà beaucoup plus à l'aise avec une telle réponse!

Je comprends que les réponses arrivent chronologiquement, mais en ce moment, une série de personnes vivent sous préavis depuis de nombreux mois. Il est urgent de sortir de cette période d'incertitude, qui n'est pas propice à un travail serein.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE L'ÎNSTITUT SCIENTIFIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE (RAPPORT 2013)

DE MME ANNE CHARLOTTE D'URSEL

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- En l'absence de l'auteure, l'interpellation est considérée comme retirée.

L'ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS)
ET L'ABAISSEMENT DE LA MAJORITÉ SEXUELLE

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- À l'heure où certains parlent d'abaisser l'âge de la majorité sexuelle, j'aimerais non seulement vous alerter sur un tel projet, mais aussi le mettre en lien avec l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

Il est important de répondre aux jeunes qui sont confrontés, de plus en plus tôt, à une vie sexuelle, relationnelle et affective et qui ne savent pas toujours comment y faire face de manière saine et responsable, mais aussi d'indiquer que leur jeunesse doit être respectée et donc que leur droit à un choix informé doit être garanti. Il est donc primordial de mettre l'accent sur l'EVRAS. Je souhaiterais obtenir des éclaircissements quant à l'évolution de ce dossier.

En janvier dernier, vous aviez expliqué, en séance plénière, que vous réfléchissiez « à un système qui financerait directement des animateurs/animatrices spécialisé(e)s dans la question de l'EVRAS au sein des fédérations des centres de planning familial » et ce, afin de répondre aux constats de la première évaluation. En effet, les centres de planning familial ne pouvaient assumer ci et là des animations dans les écoles avec de petits subsides.

Par ailleurs, vous aviez annoncé qu'une décision serait prise en février. Avez-vous tranché cette question ? Ce système pourrait permettre d'élargir les formations à d'autres écoles et d'uniformiser le contenu des formations. Pour le moment, il y a très peu d'actions. Le mécanisme ne s'opère pas comme il devrait ou comme nous l'avions espéré.

Nous avions connu des auditions à la Commission communautaire française lors de la précédente législature. Nous avions vraiment travaillé sur ce sujet. Des décisions sont intervenues en Communauté française. Il faudrait vraiment institutionnaliser le processus et le mettre en œuvre de manière plus ferme et plus déterminée.

Vous aviez également annoncé que vous souhaitiez développer un partenariat dans le cadre de l'EVRAS avec l'asbl Touche pas à ma pote. Cela a-t-il pu se faire ?

Enfin, vous aviez souligné l'importance de travailler avec les écoles professionnelles et techniques, sans pour autant exclure une collaboration avec d'autres publics. Cette collaboration est-elle à l'ordre du jour ? Avez-vous fixé un agenda afin d'élargir le public cible parce que dans certaines écoles, où c'est vraiment nécessaire, on n'ose parfois pas aborder le sujet ? En effet, dans les écoles où les animations d'EVRAS auraient toute leur raison d'être, elles sont totalement absentes.

Qu'ont donné les contacts pris avec le cabinet de Mme Milquet afin d'établir des liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française ? Un cofinancement est-il à l'ordre du jour ?

L'abaissement de la majorité sexuelle est discuté au sein du Collège. Une décision a-t-elle été prise en la matière ? Pensez-vous également développer l'EVRAS en ce sens et ne pas céder à l'air du temps ? Les violences sont encore trop présentes à l'école. Cette situation retient-elle votre attention ? Cet élément intervient-il dans le choix des lieux où l'EVRAS est dispensée ?

Les associations de femmes se prononcent unanimement contre un abaissement de la majorité sexuelle à 14 ans, car pratique sexuelle ne signifie pas majorité sexuelle. Cette question nous inquiète et je souhaiterais donc vous entendre sur le sujet.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- L'EVRAS a été mise en place dans le contexte de notre société marquée par une forme d'hyper-sexualisation, mais aussi de puritanisme d'origine culturelle ou religieuse. Avec l'évolution des médias certains parlent de révolution -, la mésinformation côtoie la désinformation et l'information.

Les animations EVRAS sont donc nécessaires. Elles offrent un espace de parole, d'écoute, d'information, de débat et de sensibilisation. Elles permettent aux jeunes de communiquer leur ressenti et leurs doutes, et d'échanger des réflexions sur ces thématiques avec leurs camarades ou des éducateurs spécialement formés à cet effet. L'EVRAS est bien accueillie et répond à un besoin réel.

Par ailleurs, des études de terrain montrent que les premières expériences amoureuses et sexuelles surviennent plus tôt dans l'enseignement technique et professionnel que dans l'enseignement général. La décision du gouvernement d'insister davantage sur ces filières répond positivement à la demande des associations. Mon groupe vous encourage à poursuivre dans cette voie et, dans la mesure du possible et du raisonnable, à accélérer ces travaux. Nous sommes curieux de connaître l'état d'avancement de l'évaluation et de l'élargissement du public cible.

Concernant le financement du point d'appui bruxellois, vous nous avez répété en janvier que le « *standstill* » était observé en 2015, année de transition. Or, nous sommes presque en mai. Le temps est venu de réfléchir à la suite des opérations pour 2016.

J'aimerais également revenir sur les résultats des analyses de l'EVRAS réalisées par le secteur associatif. Mme El Yousfi vous avait déjà interrogée sur le sujet en janvier. Vous nous aviez fait part de plusieurs pistes que vous exploriez dans le but de répondre aux remarques formulées en 2014. Si, à ce stade, des progrès ont été enregistrés, nous serions heureux de les connaître.

Comme le pouvoir fédéral ne nous a donné, jusqu'ici, aucune indication quant à sa position sur la très délicate question de l'âge de la majorité sexuelle, je ne perçois pas l'utilité de mêler les deux débats.

La réflexion sur un financement pluriannuel du secteur associatif a-t-elle progressé ? Quelles sont les perspectives en la matière ? Pour répondre aux demandes du secteur associatif sur une série d'initiatives, prévoyez-vous des changements pour la rentrée scolaire 2015 ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Bott.

M. Eric Bott (FDF).- À l'occasion de l'interpellation de notre collègue, je souhaite intervenir sur la proposition de loi visant à abaisser l'âge de la majorité sexuelle. J'en ai pris connaissance et je la considère comme une aberration. En tant qu'échevin chargé de la Jeunesse et que père de famille, je perçois la fixation à seize ans de la majorité sexuelle comme une mesure de protection, et non comme une sanction.

Bien sûr, nous n'empêcherons jamais deux adolescents qui s'aiment d'avoir une première relation avant cet âge. Mais c'est à tous les autres cas litigieux et dangereux qu'il faut penser. Savez-vous qu'aujourd'hui encore, la police reçoit huit plaintes par jour pour viol et neuf pour attentat à la pudeur ? Pour rappel, tout rapport sexuel avec un mineur de moins de quatorze ans est considéré comme un viol, alors que tout rapport avec un mineur âgé de quatorze à seize ans est considéré comme un attentat à la pudeur.

D'autres chiffres sont éloquents : 90% des victimes sont des femmes, neuf victimes sur dix n'osent pas porter plainte et seulement 4% des plaintes aboutissent. Revoir cette loi reviendrait, selon moi, à mettre nos enfants en danger.

Si l'on considère qu'un jeune ne dispose pas, en droit pénal, du libre arbitre en qualité d'auteur, il est logique qu'il n'en dispose pas non plus pour engager sa volonté en qualité de victime. Il est donc à craindre qu'un abaissement de l'âge de la majorité sexuelle entrouvre encore plus la porte de l'abaissement de l'âge de la majorité pénale, comme l'a fait la nouvelle loi sur les sanctions administratives à destination des mineurs de quatorze ans, législation que les FDF ont combattue. Il s'agit d'ailleurs d'une crainte que partage le Délégué général aux droits de l'enfant.

Au regard de ces éléments, la concrétisation et la généralisation de l'EVRAS apparaît ainsi comme un

complément indispensable et préalable à toute réforme du droit pénal des mœurs. L'effectivité du droit au respect de l'intégrité sexuelle des mineurs dépend en effet d'un investissement beaucoup plus important de la collectivité dans le domaine de l'éducation sexuelle de chaque citoyen en devenir.

(Applaudissements sur les bancs du groupe FDF)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Merci pour votre interpellation. Il s'agit d'une thématique primordiale pour les jeunes, mais j'avais l'impression que nous l'avions abordée il y a moins de trois mois.

Mme la présidente.- Le Bureau élargi a procédé à la vérification. Le délai a été respecté.

Mme Céline Fremault, ministre.- C'est que le temps passe très vite !

Deux évaluations ont été entamées sur les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). D'une part, nous avons effectué, avec l'administration et les fédérations de centres de planning familial, une évaluation interne sur les résultats de l'appel à projets des deux dernières années. D'autre part, nous avons financé un outil informatique au sein de chaque centre de planning familial, afin d'obtenir une cartographie des animations d'EVRAS sur le territoire bruxellois. Nous aurons les premiers résultats de cette deuxième évaluation fin 2015.

Jusqu'ici, le budget de 300.000 euros a permis, selon les estimations de mon prédécesseur, d'effectuer 6.165 heures d'animations par an au sein de 75 écoles bruxelloises. Grâce au nouvel outil informatique, nous pourrons disposer d'un chiffre très précis et objectivé dès la fin de l'année, ce qui est nécessaire. Il sera particulièrement intéressant de pouvoir visualiser où sont concentrées certaines animations d'EVRAS, mais aussi où il existe un vrai manque dans certaines écoles en la matière. L'objectif, à moyen terme, sera de généraliser l'EVRAS, en commençant par les endroits où aucune animation n'existe pour l'instant.

Concernant l'évaluation interne, plusieurs constatations importantes sont apparues et m'ont permis d'entreprendre certaines démarches importantes dans ce dossier. En effet, il est ressorti que l'appel à projets organisé les années précédentes posait certains problèmes.

Premièrement, avec l'appel à projets, chaque centre de planning familial recevait un petit subside supplémentaire pour faire des animations d'EVRAS. Par conséquent, il n'y avait aucune centralisation et il était particulièrement compliqué de connaître avec exactitude les zones et les écoles couvertes.

Deuxièmement, la charge administrative consacrée à l'organisation des animations supplémentaires dans chaque centre de planning familial est très lourde. Là encore, il serait plus simple de centraliser les charges administratives.

Troisièmement, l'appel à projets ne garantit pas la reconduction systématique des partenariats noués avec les écoles. Or, notre secteur vise des collaborations sur le moyen ou le long terme, et non des actions isolées.

Quatrièmement, au niveau de l'embauche du personnel, le principe même de l'appel à projets annuel crée une grande instabilité et une insécurité pour les animateurs concernés. Le recrutement n'est pas une tâche aisée dans ce contexte, et certains contrats pourraient même entrer en conflit avec le droit du travail, avec un temps partiel inférieur à 0,33 ETP. En

outre, les montants alloués ne suffisent pas à créer un emploi stable.

Le dernier problème évoqué dans le cadre de l'appel à projets est le manque d'échanges entre les différents centres de planning familial. Or, je souhaitais qu'il y ait aussi des animateurs spécialisés dans certaines thématiques et que des échanges aient lieu entre les différents animateurs et centres. Il est logique qu'un animateur d'un centre de planning familial de Jette, spécialisé dans la question du handicap par exemple, puisse proposer des animations à Uccle. Bref, là aussi, une plus grande centralisation des moyens était indispensable.

C'est pour cela que j'ai décidé de réformer le système. Le chantier est maintenant entamé. Le dossier est en train d'être investigué par l'administration et devra passer par la suite au Collège.

L'objectif est de ne plus passer par un appel à projets. Nous allons octroyer directement 300.000 euros aux fédérations concernées, qui vont elles-mêmes gérer le budget global pour les animations d'EVRAS. Les projets viseront le maintien des partenariats et des projets existants, ainsi que la couverture de nouvelles écoles, en investissant prioritairement dans les classes de sixième année primaire et du premier degré différencié de l'enseignement secondaire.

Quels seraient les avantages de cette formule centralisée ?

- développer des animations d'EVRAS sur tout Bruxelles avec une plus grande cohérence dans les animations;
- augmenter le nombre d'animations ;
- développer la spécialisation des animateurs, ce qui entraînera une amélioration de la qualité des animations données;
- consommer la totalité du budget. En effet, lors de l'appel à projets, l'entièreté du budget de 300.000 euros n'était pas consommée et 5% restaient non consommés.

Par contre, certaines asbl pourraient également être financées dans le cadre des animations d'EVRAS sur des thématiques bien spécifiques, avec, entre autres, un axe fort consacré à la relation entre les hommes et les femmes, et notamment la lutte contre les stéréotypes genrés, mais aussi un axe relatif aux différentes violences relationnelles.

C'est pour cela que l'idée d'un partenariat avec l'asbl Touche pas à ma pote a germé. Les contacts ont été établis et l'asbl a remis un excellent projet, à mes yeux. Il est pour l'instant en cours d'analyse par l'administration. L'idée est de travailler avec la Ligue d'impro au sein des écoles, afin de lutter, justement, contre les stéréotypes genrés. S'il est accepté, le projet devrait démarrer dès la rentrée scolaire de 2015.

Pour les autres asbl, nous entretenons les contacts via une sorte de plate-forme où cabinets, fédérations, centres de planning familial et acteurs associatifs peuvent nous contacter. Si, un jour, nous devions avoir une demande précise concernant, par exemple, les mutilations génitales, nous pourrions travailler avec le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) dans ce contexte.

Concernant la priorité accordée à des publics cibles, nous visons donc les enfants de sixième primaire et du premier cycle de secondaire. Mon prédécesseur avait accordé la priorité aux écoles techniques et professionnelles. Nous attendons les résultats de l'étude quantitative pour aller plus loin d'ici fin 2015, mais il est clair que toutes les écoles doivent avoir des animations d'EVRAS, au-delà des seules écoles techniques et professionnelles. Nous n'excluons certainement pas de travailler avec d'autres publics.

Au sujet de votre question sur le cofinancement, des contacts ont eu lieu avec le cabinet de la ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une réunion a eu lieu le mois dernier et l'objectif est de collaborer sur le contenu des animations. Il est plus que probable qu'un éventuel cofinancement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sera nécessaire dans les années à venir pour généraliser l'EVRAS à l'ensemble des écoles bruxelloises, mais, pour l'instant, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

La question de l'abaissement de la majorité sexuelle n'a pas été discutée au sein du Collège de la Commission communautaire française, car celui-ci n'est tout simplement pas compétent pour la trancher, et je ne modifierai de toute façon pas les contenus des animations en fonction d'une proposition de loi non votée au niveau fédéral.

Madame Moureaux, comme nous sommes toujours dans une période de « standstill » concernant le centre d'appui de promotion de la santé, je vous invite à interroger Mme Jodogne.

(Applaudissements sur les bancs du groupe FDF)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je voudrais ajouter quelques réflexions au débat. Les interpellations répétées sur cette question importante se justifient au regard des réactions du secteur associatif et des centres de planning familial. Lorsqu'on prend la mesure des difficultés, on ne peut qu'être conforté dans l'idée que le sujet mérite toute notre attention.

Je comprends vos réticences à la perspective de modifier le dispositif en vigueur et les contenus en fonction d'un éventuel abaissement de la majorité sexuelle qui, je l'espère, ne se concrétisera pas. Le problème soulevé ici permet néanmoins d'attirer une fois de plus l'attention sur les besoins, sur l'importance de l'EVRAS et sur notre détermination à y consacrer les moyens nécessaires.

Il est essentiel que notre société accompagne ses jeunes dans leur cheminement et prévoie les ressources nécessaires à leur éducation. Les jeunes demandent à être guidés et accompagnés.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES À L'ÉGARD DES PARENTS

DE M. JAMAL IKAZBAN

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La parole est à M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je ne peux cacher mon étonnement d'apprendre à l'instant que la violence conjugale ne serait plus une priorité du nouveau Plan national de sécurité de la police. Mais revenons à notre sujet.

Depuis que la question de la violence familiale retient l'attention du public, des politiques et des programmes d'aide ont été mis en œuvre, et des efforts ont été déployés pour protéger les adultes contre des conjoints violents et les enfants contre des parents violents. Cependant, les mauvais traitements infligés aux parents par leurs enfants s'avèrent une autre forme de violence familiale aussi souvent présente, mais qui demeure encore un sujet très tabou.

Beaucoup de professionnels sont d'avis que la violence à l'égard des parents augmente dans notre société. Il existe peu de statistiques pour appuyer ou contredire cette croyance. Les

victimes ne portent généralement pas plainte afin de protéger leurs enfants et par crainte de se faire blâmer. En effet, il s'agit d'un phénomène peu médiatisé, et les parents sont souvent considérés comme seuls responsables de tels comportements violents et ayant manqué l'éducation de leurs enfants. Cette mentalité se doit d'évoluer et l'aide à la parentalité est, dans de tels cas, essentielle.

Au départ, la violence est habituellement verbale. Pour la majorité des parents, les actes de violence sont des événements quotidiens qui suivent un modèle et, habituellement, l'enfant ne montre aucun signe de remords ou de culpabilité. Certains parents ont cependant fait état d'un cycle de violence semblable à celui de la violence conjugale, où l'enfant exprime des remords et même parfois de la haine envers lui-même. Beaucoup de parents sentent que, même lorsque les adolescents violents n'expriment pas de remords, ils sont conscients de leur comportement blessant. Certains parents mentionnent également que les adolescents consommant de la drogue ou de l'alcool présentent un manque d'émotion effrayant relativement à leur violence.

En outre, le parent violenté est souvent une femme vivant seule avec ses enfants. Selon les dernières statistiques, une famille belge sur quatre est monoparentale. Un dernier sondage paru dans La Libre ce mercredi 22 avril confirme bien une augmentation de la violence.

En effet, Respect Seniors a reçu 5.554 appels l'année dernière (+ 9 % en un an) qui ont mené les professionnels de l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés à traiter pas moins de 793 dossiers de maltraitance. Sur ces 793 dossiers, 69 % concernaient des femmes et près de 9 % des groupes de personnes, c'est-à-dire des couples ou des résidents d'institutions.

Le lieu de maltraitance se situe majoritairement (78 % des cas) au domicile du senior, et c'est généralement au sein de la famille qu'on retrouve les auteurs (66% des cas). Dans quatre cas sur dix, il s'agit d'un des enfants de la victime. Respect Seniors constate par ailleurs une hausse de la maltraitance psychologique, avec 38 % des dossiers traités, dont 20 % concerne de la violence financière. En effet, le critère économique est également important dans ce cycle funeste de violence où l'argent est utilisé comme un prétexte pour justifier les mauvais traitements infligés aux parents.

Le logement est un paramètre important de cette problématique. Même s'il n'est pas du ressort de la Commission communautaire française, il est de votre compétence. Ne faudrait-il pas séparer le parent victime de violence de l'enfant agresseur. Vivant sous le même toit, il est souvent urgent pour la victime de trouver un lieu de vie. Au désespoir familial du parent s'ajoutent des obstacles financiers. Dans les listes de demandes de logement, on retrouve un certain nombre de cas de parents victimes de violence intrafamiliales.

Par ailleurs, les parents victimes de violence avouent se sentir rarement appuyés par l'école où étudie leur enfant.

La lutte contre un tel phénomène ne pourra être envisagée que par l'implication de tous les acteurs institutionnels et familiaux et par la définition du rôle de chacun d'entre eux.

A-t-on des chiffres concernant ce phénomène à Bruxelles ? Une étude est-elle prévue à cet effet ?

Pouvez-vous nous renseigner sur les actions ou projets mis en place pour la lutte contre ce phénomène et l'implication de tous les acteurs concernés ? Qu'en est-il des campagnes de sensibilisation par rapport à cette problématique ?

Quels leviers êtes-vous prête à actionner pour lever les tabous qui entourent ce phénomène et mettre en place un véritable soutien à la parentalité ?

Quid de l'encadrement et du suivi de ces jeunes adolescents violents qui, la plupart du temps, sont aussi en manque de repères et ont besoin d'aide ?

(Applaudissements)

(M. Serge de Patoul, troisième vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous remercie de votre question qui soulève un problème très peu médiatisé : la violence à l'égard des parents. Comme dans les cas des violences conjugales faites aux hommes et qui a fait l'objet d'une interpellation le mois dernier, le cas des violences subies par les parents fait rarement l'objet d'une reconnaissance, notamment sur le plan factuel.

La non-reconnaissance de la violence subie constitue une source d'isolement de la victime et de recul dans le silence et la honte. In fine, elle représente une seconde forme de violence. Si la violence subie est douloureuse, sa non-reconnaissance l'est tout autant.

Il est vrai que, par le passé et pendant une longue période, l'attention politique était fortement orientée vers le phénomène des violences conjugales. Depuis quelque temps, nous préférons parler de violences intrafamiliales. Dans ce plus vaste ensemble, on retrouve la violence entre époux, dans le couple, les violences entre fratries, notamment dans le cas des mariages forcés, mais également la violence subie par les parents.

En ce qui concerne les parents âgés, nous sommes particulièrement attentifs à la lutte contre leur maltraitance. Vous avez évoqué une enquête wallonne. Nous disposons d'un outil très performant à la Commission communautaire française pour lutter contre ces maltraitances, notamment causées par leurs propres enfants. Ainsi, nous finançons le Service d'écoute pour les personnes âgées maltraitées (Sepam), chaque année de façon structurelle, à hauteur de 57.000 euros.

Il s'agit d'un service d'écoute centralisé au sein de l'asbl Infor-Homes dont j'ai rencontré l'équipe lors d'une récente visite. L'objectif est tout d'abord d'offrir une écoute, en privilégiant une approche non culpabilisante. Le service accompagne les victimes dans leurs différentes démarches.

Pour ce qui est des données chiffrées, 1.068 appels ont été reçus en 2014 pour 1.036 en 2013. On constate donc une légère augmentation. Concernant les chiffres précis sur les maltraitances des parents âgés, on estime que 40% des violences subies proviennent du cercle familial. Il existe davantage de maltraitances psychiques que de violences physiques.

Le Sepam s'occupe par la suite de conseiller la victime et, le cas échéant, de la rediriger vers un service encore plus approprié à la situation (service d'aide aux victimes, bureau de police, professionnel de la santé mentale, etc.).

Les ménages monoparentaux constituent l'un des groupes les plus vulnérables. Il s'agit d'une vulnérabilité économique, mais aussi physique et psychologique. Les chiffres sont alarmants. Les chefs de famille d'un ménage monoparental, dans plus de 9 cas sur 10 des femmes, connaissent un risque de pauvreté supérieur à la moyenne : 63% selon les enquêtes les plus récentes.

Elles sont précarisées si elles élèvent des enfants en bas âge à cause des difficultés qu'elles rencontrent pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Elles sont également très vulnérables si elles sont parents d'adolescents ou jeunes adultes dans le cas où ces derniers présentent des problèmes liés à leur développement, à leur éducation ou en lien avec leur intégration sociale.

C'est à ce niveau que s'insinue le risque qu'elles subissent des violences intrafamiliales. Le manque de ressources, l'absence d'inclusion sociale, l'isolement génèrent des phénomènes d'anomie sociale, de perte de sens du lien. Entendons-nous bien, la violence faite aux parents n'est pas le seul fait des classes sociales les plus pauvres. Il serait extrêmement grave de l'affirmer. Il est important de souligner que c'est l'isolement vécu par ces femmes, isolement induit par leurs conditions de vie, qui constitue un facteur malheureusement propice au développement des phénomènes de violence qu'elles subissent.

Nous n'excluons d'ailleurs pas de faire une étude durant cette législature afin d'obtenir des chiffres précis sur la question des violences à l'intérieur des familles monoparentales. Ce n'est qu'à la suite de cette étude que nous aurons des balises afin de lancer une éventuelle campagne de sensibilisation sur le sujet.

Ensuite, pour répondre concrètement à votre question, il faut énumérer les dispositifs existants ou qui vont être mis en place dans le cadre du soutien des ménages monoparentaux bruxellois. Tout d'abord, vous savez que dans le courant de cette législature deux nouvelles maisons d'accueil vont voir le jour : une destinée aux victimes de violences intrafamiliales (et je souligne intrafamiliales) et une consacrée aux familles monoparentales.

Il s'agit ici de lieux d'accueil qui déploieront de l'aide une fois que le phénomène violent s'est malheureusement déjà installé. À l'heure où je vous parle, des contacts ont été établis avec les futurs opérateurs et nous sommes occupés à identifier les lieux, les immeubles où ce type d'accueil pourrait avoir lieu. L'objectif, dans les deux cas, c'est de redonner confiance aux victimes en les accompagnant vers leurs parcours d'inclusion sociale et d'autonomisation.

Nous avons financé une recherche spécifiquement consacrée à la monoparentalité. Or, il ressort de cette étude que le meilleur antidote contre l'isolement des femmes vivant seules avec des enfants est la mise en réseau via leur accès aux services de proximité. C'est le développement de ces réseaux qui leur permet de vaincre l'isolement, de trouver des lieux de solidarité et d'entraide, de casser la loi du silence et in fine d'apporter des solutions concrètes à leur condition de femmes précaires.

Je ne citerai pas dans cette réponse la liste exhaustive de toutes ces initiatives qui rencontrent une aide au sein de la Commission communautaire française. Je citerai néanmoins l'exemple des projets intergénérationnels, qui fonctionnent très bien, proposant à ces femmes isolées des voies d'émancipation sociale. En effet, si les maisons d'accueil interviennent quand le mal est déjà fait, dans une logique curative, les projets de solidarité et d'aide à la parentalité destinés aux ménages monoparentaux constituent la meilleure prévention contre les violences faites aux parents.

Je mettrai en avant un projet de soutien à la parentalité que j'ai décidé de soutenir depuis l'année dernière. Il s'agit de l'association Le Petit vélo jaune, qui a récemment été lancée par deux jeunes femmes parallèlement à leur activité professionnelle. Cette association tente de redonner aux parents plus isolés ou plus fragiles la confiance qui leur est indispensable pour oser croire en eux et en leur compétence. Pour mener à bien ce projet d'accompagnement, l'équipe du

Petit vélo jaune recherche des bénévoles, appelés « coéquipiers », qui s'engagent à cheminer auprès des familles à un rythme régulier et dans la durée.

Le duo « parent/coéquipier » ainsi formé se mobilise autour du bien-être de l'enfant et de la famille. Il est encadré par une équipe de professionnels qui veille en permanence au maintien du lien de chacun. Cette association a reçu 13.000 euros de la part de la Commission communautaire française l'année dernière et a aussi été financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un projet de qualité, d'une nouvelle approche, qui fonctionne extrêmement bien. Ce type de projets est indispensable selon moi, car ils opèrent en amont.

Concernant votre dernière question sur le suivi et l'encadrement des adolescents violents, je vous encourage à interpeller mon collègue Rachid Madrane, en charge de l'Aide à la jeunesse à la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'encadrement spécifique relatif à ces adolescents est plutôt géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles que par la Commission communautaire française.

(Applaudissements)

- M. le président.- La parole est à M. Ikazban.
- M. Jamal Ikazban (PS).- Concernant votre dernière remarque, sachez que j'interpellerai M. Madrane sur ce volet dans les prochaines semaines, notamment concernant les jeunes.

L'expérience d'auto-coaching du tandem jaune que vous avez décrite est assez intéressante et encourageante.

Je ne pense pas que nous pourrons faire l'économie d'une étude. La Commission communautaire française n'est pas inactive, mais nous n'avons pas encore une vision générale du phénomène, car il est extrêmement tabou dans beaucoup de familles et de catégories sociales. Vous avez d'ailleurs raison de préciser qu'il n'est pas simplement lié à un facteur de pauvreté, bien qu'il puisse venir l'aggraver.

Il faut donc écouter les gens et en parler, pour briser ce tabou et faire en sorte que les victimes puissent sortir de l'isolement. J'ai fort apprécié votre intervention à ce propos.

J'attends donc avec impatience tous les résultats d'une éventuelle étude. Ces gens sont victimes de violence et d'isolement. La non-reconnaissance est une seconde forme de violence et nous devons vraiment essayer de l'éviter.

(Applaudissements)

M. le présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

La Commission communautaire française et le « Brussels Play 4 Peace »

DE M. ERIC BOTT

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU SPORT

- M. le président.- La parole est à M. Bott.
- M. Eric Bott (FDF).- La Commission communautaire française était partenaire de la journée intitulée « Brussels Play 4 Peace », qui offrait des activités sportives ou d'initiation au sport gratuites. L'événement fut organisé à l'occasion de la

journée internationale du sport pour le développement et la paix.

Pour reprendre les mots de son organisateur, Be Events, lors de la promotion de l'événement, « le sport a le potentiel de favoriser la coopération, la solidarité, la tolérance, la compréhension, l'insertion sociale et la santé aux niveaux local, national et international ». « Ses valeurs intrinsèques, telles que l'esprit d'équipe, l'équité, la discipline, le respect de l'adversaire et des règles du jeu sont admises partout dans le monde et peuvent être utilisées dans la promotion de la solidarité, de la cohésion sociale et la coexistence pacifique. ».

Les valeurs avancées sont indiscutablement honorables. Elles méritent donc d'être promues et défendues dans des conditions adéquates. C'est pour cela que plusieurs questions méritent d'être soulevées.

Premièrement, le choix du lieu de l'événement. Ce dernier fut très décentré dans Bruxelles, le tout sans offre correspondante et complémentaire dans d'autres parties du territoire bruxellois dans lesquelles l'accès au sport est plus difficile.

Deuxièmement, le caractère éminemment commercial de l'opération. L'événement proposait très ouvertement des initiations sportives, et ce via une marque de salles de sports privées. Il ne s'agissait donc plus de mécénat (un soutien financier en échange d'une mention claire du mécénat sur la publicité), mais d'une opération de sponsoring avec répétition outrancière de la marque dans toutes les annonces et dans pratiquement chaque phrase des textes explicatifs et du programme d'activité.

Enfin, la compréhension du programme fut difficile, vu la présence de nombreux néologismes pseudo-sportifs en anglais, sans plus d'explications.

Comment le choix du lieu de l'événement a-t-il été opéré ? Comment expliquer ce racolage publicitaire, qui ne profite qu'à une seule marque de salle de fitness, dans un seul quartier de Bruxelles ? Est-il bien de la compétence des autorités communautaires de promouvoir une marque ? Comment comptez-vous à l'avenir concilier promotion du sport et de la langue française ?

M. le président.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Le principe de l'échange entre les cultures et de la diversité doit devenir une réalité à laquelle contribuent diverses politiques dont il convient d'assurer la rencontre : la cohésion sociale, l'accueil des primo-arrivants, l'égalité des chances, les politiques d'emploi, la culture et, enfin, le sport.

Vous l'aurez compris, il faut travailler sur la notion de citoyenneté et sur les conditions du vivre ensemble, y compris en matière de sport, pour défendre le projet de société qui nous est cher et qui se base sur la tolérance, l'ouverture, le respect mutuel et la fraternité.

Ces principes semblent avoir été les moteurs de l'action « Brussels Play 4 Peace » qui, je vous le confirme, a reçu un soutien modeste de ma part. Concrètement, il s'agissait d'une journée sportive qui a rassemblé un large public diversifié (environ 2.000 personnes), avec des activités et des animations de sensibilisation aux bienfaits du sport. Il s'agissait aussi de mettre en avant le sport en tant que vecteur de développement et de socialisation.

Par ailleurs, cet événement s'inscrivait dans le cadre de la journée internationale du sport pour le développement de la paix, sous les auspices de Gella Vandecaveye et de nombreuses autres personnalités du monde du sport. Mehdi Carcela était par ailleurs l'hôte principal de la manifestation.

Vous comprendrez donc, Monsieur Bott, que ce projet a coïncidé avec certaines priorités de mon gouvernement, à savoir la promotion du fair-play et la lutte contre toutes les formes d'incitation à la haine. Il s'agissait aussi de prêter une attention particulière aux projets sportifs comportant des aspects pédagogiques et de socialisation.

Quant au choix du lieu, que vous n'estimez guère judicieux, je vous avoue ne pas y avoir pris part, mais j'estime que Woluwe-Saint-Lambert est une commune plutôt agréable. Je pense aussi que les organisateurs ont voulu rassembler l'ensemble des activités sportives en un seul et même lieu, ce qui a permis des économies d'échelle et une rationalisation.

Par ailleurs, je vous rassure, il ne s'agissait pas de faire la promotion d'une marque, mais bien d'un événement porteur des valeurs dont je vous ai fait part.

Sachez enfin que je suis, et que je reste, une fervente ambassadrice de notre belle langue française. À ce titre, je n'aurai de cesse de me battre pour en faire la promotion et il en va de même pour l'ensemble de mon gouvernement. Je n'ai cependant pas pu intervenir dans la dénomination du projet qui nous occupe.

Enfin, j'ai perçu cet événement comme un instrument permettant de véhiculer des valeurs : le dépassement, le respect de soi et des autres, l'apprentissage des règles, l'esprit d'équipe et la combativité, la recherche d'un objectif, d'une performance et le partage d'émotions.

Je ne doute pas de votre adhésion à ces valeurs, qui étaient bien présentes, et que j'entends continuer à soutenir.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Bott.

M. Eric Bott (FDF).- Madame la ministre, je ne peux que vous remercier pour ces réponses claires et encourageantes pour le sport à Bruxelles. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, avec un jour d'avance, une bonne fête du travail.

LA PROMOTION DES SPORTS ÉQUESTRES ET DE L'HIPPOTHÉRAPIE EN FAVEUR
DES PERSONNES HANDICAPÉES

DE MME BARBARA D'URSEL - DE LOBKOWICZ

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU SPORT

 ${\bf M.}$ le président.- La parole est à Mme d'Ursel - de Lobkowicz.

Mme Barbara d'Ursel - de Lobkowicz (FDF).- Les effets bénéfiques des chevaux et de l'équitation sont reconnus depuis bien longtemps en cas de handicap physique ou mental, mais aussi en cas de troubles du comportement.

En effet, sentir un cheval, le toucher, l'apprivoiser pour enfin se laisser porter par lui constitue une expérience en soi. De plus, en quittant le niveau du sol, la personne handicapée découvre une situation inconnue, mouvante, pleine de sensations nouvelles. La chaleur de l'animal, le rythme rassurant de son pas, la relation de confiance qui s'établit petit à petit vont produire un bien-être visible. L'animal participe aussi au phénomène de socialisation. Ce n'est pas un objet, c'est un être vivant et sensible qui a ses réactions et avec lequel un accord doit être obtenu. C'est ainsi que s'est développée l'hippothérapie.

Il s'agit d'un concept général reprenant sous un même nom l'équitation adaptée, l'équitation de loisirs pour les personnes fragilisées ou handicapées, ainsi que la thérapie avec un cheval. Cette pratique, à la frontière du sport, de la promotion de la santé et de l'aide aux personnes handicapées, est

utilisée pour qualifier ces différentes pratiques physiques et verbales qui s'articulent autour de la monte d'un cheval pour travailler la mobilité, les émotions et les sensations du patient/cavalier.

Cette méthode a été mise au point d'abord en Allemagne, en Suisse et en Autriche dans les années 60, avant de se répandre au Canada et aux États-Unis. En Belgique, elle est pratiquée depuis plus de 25 ans. Bruxelles et sa périphérie regorgent de centres équestres adaptés et les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, d'une mobilité réduite ou d'invalidité n'ont pas été oubliées. De plus en plus de manèges proposent en effet des séances d'hippothérapie. C'est le cas du Manège du Possible à Watermael-Boitsfort ou encore du Pony Paradise à Anderlecht.

Lors de la déclaration de politique générale, le gouvernement a clairement précisé sa volonté de promouvoir la pratique sportive au bénéfice de tous. Il a insisté sur les nombreuses qualités que revêt la pratique sportive dans le cadre de l'intégration. Il a enfin rappelé sa volonté d'axer sa politique plus particulièrement en faveur de groupes cibles, dont les personnes à mobilité réduite. Je souhaiterais dès lors faire le point sur la politique de la Commission communautaire française à l'égard de la pratique des sports équestres en faveur des handicapés, qu'ils soient physiques ou mentaux.

(Mme Julie de Groote, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Quelle est la position de la Commission communautaire française vis-à-vis de l'équitation adaptée et de l'hippothérapie ? Avez-vous entamé une réflexion pour soutenir cette pratique, dont les bienfaits pour les handicapés sont unanimement reconnus ? Existe-t-il des projets portés par la Commission communautaire française visant à promouvoir la pratique de l'équitation en faveur des handicapés ? Êtes-vous en contact avec des centres équestres ? Lesquels ? Sont-ils situés en Région bruxelloise ?

Quelles sont, en Région bruxelloise, les institutions prenant en charge des handicapés ou assurant leur réadaptation qui ont recours à des séances d'hippothérapie ou à l'équitation adaptée ? Existe-t-il un système d'aide ou de subventions en faveur de l'équitation adaptée ? Existe-t-il un contrôle des installations, des locaux ou des moniteurs pour éviter les abus et les accidents ?

Enfin, dans la mesure où l'UCL vient de mettre en place une formation certifiée, avez-vous réfléchi à un système d'agréation ou de reconnaissance des centres pratiquant l'hippothérapie, en concertation avec le pouvoir fédéral et les autres Communautés ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je vous remercie pour cette question, car elle me permet de vous livrer ma pensée sur une facette particulière du sport.

En tant que ministre en charge du Sport, je suis intimement persuadée qu'il possède des vertus bien plus larges qu'il n'y paraît. D'ailleurs, nous sommes nombreux à penser qu'il comporte des aspects pédagogiques et de socialisation importants.

Par son biais, l'on peut favoriser le respect, la tolérance et la compréhension mutuelle. Le sport réunit des hommes et des femmes, quels que soient leur âge, leur origine et leur condition sociale. J'ajouterai que le sport réunit tous ces gens, qu'ils soient porteurs d'un handicap ou pas !

Par ailleurs, avant de présenter nos actions concrètes, je tiens encore à rappeler l'importance de la pratique d'une activité

sportive adaptée pour les personnes invalides ou handicapées. En effet, je pense qu'elle est vraiment l'occasion de participer à la vie sociale et de prendre part à une vie associative.

Dès lors, Madame d'Ursel-de Lobkowicz, si vous partagez ces constats, vous comprendrez pourquoi mon gouvernement s'est engagé à favoriser l'accès au sport pour des publics spécifiques, notamment les personnes porteuses d'un handicap. Vous comprendrez aussi que de nombreuses initiatives allant dans ce sens soient soutenues par le gouvernement. Concrètement, et avec une pointe d'humour, je vous dirai que vos questions sont à cheval entre mes compétences et celles de ma collègue Mme Fremault.

(Sourires)

Plus sérieusement, je peux vous confirmer que le gouvernement francophone bruxellois soutient de nombreuses initiatives, telles que l'association Cheval et Forêt, qui intègre des jeunes issus de l'enseignement spécialisé dans leur travail quotidien et les fait participer à des activités équestres. Des activités d'hippothérapie sont aussi organisées par d'autres associations telles que le centre de jour L'Éveil ou le Centre d'hébergement pour adultes HAMA.

Plus largement, et pour répondre à bride abattue à vos autres questions, sachez que le gouvernement francophone bruxellois participe à l'enseignement de l'équitation par l'organisation de formations permettant d'amplifier le nombre d'encadrants du secteur. Ces connaissances professionnelles doivent s'accompagner de la capacité de soigner un cheval (hippologie), de la maréchalerie (fers à cheval), de la pratique de l'équitation, évidemment, et enfin, de l'animation et de la gestion.

Par ailleurs, notre Centre bruxellois de documentation pédagogique offre aux enseignants, éducateurs, étudiants et personnes intéressées près d'une quarantaine d'ouvrages sur l'équitation. Ce centre s'adresse à tous les niveaux pédagogiques, de la maternelle au supérieur, et à tous les réseaux d'enseignement.

Enfin, puisque nous semblons partager une série de positions communes, je tiens à mettre en selle quelques chiffres : il existe douze organisations sportives et six centres équestres en Région bruxelloise. Par ailleurs, l'UCL organise effectivement une formation spécifique certifiée de moniteurs d'équitation adaptée.

Enfin, j'espère ne pas être trop cavalière en vous confirmant que nous suivons de près toute évolution du secteur. Cette analyse, nous la voulons en temps réel, notamment grâce à des outils comme le cadastre du sport.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme d'Ursel-de Lobkowicz.

Mme Barbara d'Ursel - de Lobkowicz (FDF).- J'ai dû ruser et batailler pour que le sujet arrive devant cette assemblée et je me réjouis d'y être parvenue. Je constate que, de manière générale, l'équitation a souvent mauvaise presse alors que c'est un sport qui remporte beaucoup de succès. On le considérait jadis comme un sport de riches, mais c'est moins le cas aujourd'hui, car il y a beaucoup de manèges offrant des activités parascolaires. Mais l'équitation est surtout considérée comme un sport féminin et cela explique peut-être son manque de visibilité et de considération.

En Belgique, l'équitation occupe la troisième place dans les sports pratiqués, derrière le football et le tennis, mais bien avant le judo et le basket, Monsieur Bott. Elle est pratiquée par 82 % de femmes. C'est important. Il est primordial de changer les clichés. Quand on interroge la population, on constate que c'est un sport dont rêvent beaucoup de jeunes et d'enfants, en témoignent les nombreuses classes de poneys. Par ailleurs, quand on propose l'équitation aux handicapés, c'est souvent extrêmement bien reçu.

La promotion des événements soutenus par la Commission communautaire française

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Il y a deux mois environ, mon collègue Gaëtan Van Goidsenhoven vous avait interrogée sur la visibilité de la Commission communautaire française au sein des institutions et des structures qu'elle subsidie.

En effet, la Commission communautaire française attribue parfois plus de 100.000 euros de subsides à des asbl qui ne la mentionnent même pas sur leur site internet. Contrairement à ce que vous sembliez ignorer à l'époque, il ne faut pas chercher très longtemps pour trouver de pareils cas. Soulignons en passant que dans de nombreux cas, la situation n'a pas été rétablie depuis lors.

Mais on peut également poser un autre constat dans ce qui m'apparaît comme un manque de cohérence en matière de communication au public. Il s'agit du manque de visibilité qu'offre la Commission communautaire française aux événements qu'elle soutient elle-même financièrement.

En effet, elle subsidie, pour relever un exemple parmi tant d'autres, plusieurs festivals liés aux arts du cirque, mais n'en fait, de son côté, aucune promotion. C'est également le cas pour plusieurs événements liés à l'audiovisuel, mais il n'y a pas de vue d'ensemble de ces événements qui s'organisent chacun dans leur coin sans que le public voie qu'ils font partie d'un ensemble d'initiatives qui pourraient être rapprochées.

Puisque la Commission communautaire française apporte un soutien financier par des subsides, pourquoi ne pas relayer en plus la tenue de l'événement, souvent organisé par des structures qui ont peu de moyens et peu de visibilité ?

À ce sujet, le site de la Commission communautaire française est très pauvre en informations. On n'y trouve que très peu d'actualités sur les activités de la Commission communautaire française et aucun relais ou aucune promotion des événements soutenus par ailleurs par la Commission communautaire française.

Pouvez-vous me dire pourquoi il en est ainsi, alors que vous pourriez assurer à travers votre site une vitrine et une mise en réseau appréciables pour ces événements en quête de visibilité ?

Puisque vous avez décidé de changer le logo de l'institution, pouvez-vous nous dire si, par souci de cohérence, le site internet de la Commission communautaire française fera également l'objet d'une modernisation? Et si oui, dans quels délais et avec quels changements? Je pense en effet que les performances du site actuel ne donnent pas une vision cohérente des activités de la Commission communautaire française et que leur présentation plus dynamique et actualisée avec plus de vigilance s'avère indispensable.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je vous remercie pour votre question, que je trouve réellement pertinente, quant à la visibilité de notre institution sur les événements que nous soutenons et, à l'inverse, quant à la promotion par celle-ci de ces mêmes événements.

Il est tout d'abord utile de rappeler que les arrêtés de subvention conditionnent effectivement l'octroi d'une subvention à la présence du logo sur toutes les formes de communication relatives à l'activité subventionnée, en ce compris le site internet.

Si, comme je le suppose, vous faites référence ici au cas de La Monnaie, notre logo apparaît dans l'onglet « École » et dans celui « d'Un pont entre deux mondes », que nous subventionnons de manière récurrente. Plus récemment, nous avons soutenu l'opéra « Medula Intergénérationnel Opéra », qui s'est également retrouvé estampillé de notre logo. Ce qui est obligatoire, c'est donc bien de faire figurer ce dernier sur la communication relative aux activités que nous soutenons spécifiquement. Ceci explique dès lors l'absence de notre logo sur la page générale de présentation de la Monnaie, puisque nous n'intervenons pas directement dans le fonctionnement de l'institution à proprement parler.

Cela étant, j'ai pu effectivement constater que cette obligation n'était pas respectée dans tous les cas, et je ne peux évidemment accepter un tel état de fait. La visibilité de notre institution doit être garantie dans tous les cas de figure prescrits sur une base réglementaire, et j'entends bien faire respecter cette obligation. Compte tenu du très grand nombre d'asbl subventionnées, j'ai demandé à mes services de dresser un état des lieux de la communication organisée par les principaux opérateurs culturels. Nous les accompagnerons pour les aider à régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, sachez que l'administration travaille actuellement à une amélioration de la promotion sur les lieux des événements eux-mêmes grâce à la mise à disposition de nouveau matériel de type bâches, etc.

Vous posez également la question la promotion par notre institution des événements qu'elle subventionne. Compte tenu du fait qu'en culture, par exemple, nous soutenons plus de 500 associations, une sélection s'opère dans les faits en faveur de certains événements. C'est notamment le cas des « Jeu t'aime », de la Biennale de la chanson française « Francofaune » ou encore du Festival cinéma méditerranéen de Bruxelles. Mais il n'est pas possible de faire figurer la totalité des événements soutenus sur la page d'accueil.

Vous citez encore, à titre d'exemples, les festivals liés aux arts du cirque, en déplorant l'absence de promotion organisée dans ce cadre. Or, le secteur éducation permanente ne soutient pas à proprement parler de festival des arts du cirque. La visibilité de notre institution est en revanche acquise, puisque les associations bénéficiant de subsides de la Commission communautaire française et relevant du monde du cirque doivent faire état de notre soutien dans tous les contacts avec les médias. Les associations reprises dans le cadre de l'allocation budgétaire réservée aux arts du cirque respectent toutes cette règle et ne manquent pas de faire part du soutien du gouvernement francophone bruxellois lors de leurs activités. Pour rappel, il s'agit de l'École du Cirque, de l'Atelier du Trapèze, de l'Espace Catastrophe, de Circonflex et de Cirquétudes.

Concernant les festivals audiovisuels, je peux vous dire que, lorsque nous sommes le principal pouvoir subsidiant d'un événement - comme pour l'événement « Bruxelles fait son cinéma »-, la Commission communautaire française apparaît comme le sponsor principal.

En revanche, lorsque notre institution ne représente que 2 % du financement de ces événements, ce qui est très souvent le cas, il est artificiel et peu efficace de vouloir organiser la promotion de ces événements au départ de la Commission communautaire française, comme vous le suggérez. Et ce, d'autant que le public potentiel ne va pas nécessairement, loin s'en faut, rechercher le contenu d'un agenda culturel sur le site des services du gouvernement francophone bruxellois. Il est dès lors important de savoir ce que l'on veut : organiser la promotion d'un événement, et il faut alors choisir le canal de diffusion le plus efficace possible, ou créer une base de données à l'attention des pouvoirs publics, ce qui est une démarche différente.

Concernant le site internet des services du gouvernement francophone bruxellois, je vous rejoins lorsque vous dites qu'il doit être nettement amélioré. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que mon administration travaille actuellement à la refonte totale du site. Un groupe de travail interne a d'ores et déjà conçu une nouvelle arborescence pour celui-ci. Un graphiste a également été désigné, tant pour le renouvellement de l'architecture que du design.

La phase de production se déroulera de mai à juin, et le nouveau site sera opérationnel en septembre. Il visera bien sûr à améliorer la compréhension par le grand public de l'offre des services que l'institution soutient, mais aussi à développer l'interface avec les asbl sollicitant un soutien. Le nouveau site intégrera donc également des objectifs de simplification administrative. Vous voyez que nous n'avons pas chômé depuis que nous sommes dans ce nouveau gouvernement et que les choses avancent très bien.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je voudrais remercier la ministre-présidente pour ses réponses et l'attention qu'elle a portée aux questions qui ont été posées. Il est vrai que c'est agréable d'avoir parfois un retour positif, même quand on est dans l'opposition. Je comprends bien que, s'il y a cinq cents événements et qu'une grosse partie de ceux-ci sont très peu subventionnés, cela ne fait pas sens de demander que tout se retrouve dans une liste d'événements sur un site internet.

Par contre, une attention accrue est, je pense, méritée pour les associations qui reçoivent des subsides. Celles-ci doivent mentionner la Commission communautaire française. Certains subsides ne sont pas payés si l'association qui est sponsorisée ne mentionne pas l'institution subsidiante. Il est normal que la Commission communautaire française voie le retour de l'argent investi dans ces associations.

LES DISTRIBUTEURS DE BOISSONS EN INFRACTION

DE M. EMMANUEL DE BOCK

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- La ministre fédérale de la Santé a annoncé récemment qu'elle allait intensifier les contrôles visant à établir si l'interdiction, pour les commerçants, de vendre de l'alcool aux mineurs était respectée.

La situation est alarmante. Il apparaît qu'en 2014, le service d'inspection a dressé un plus grand nombre de procès-verbaux qu'au cours des années précédentes. Le renforcement des contrôles concernera aussi les distributeurs de boissons alcoolisées. Ces inspections dépendent des autorités fédérales, mais nous n'ignorons pas que la Commission communautaire française soutient différents projets concernant la prévention de la consommation abusive d'alcool, tant en

initiatives santé qu'en promotion de la santé. De plus, le travail de sensibilisation est résolument orienté vers les jeunes, notamment par les différentes actions en réseau portées par le groupe Jeunes, alcool et société.

La majorité précédente avait rejeté l'idée d'interdire les distributeurs automatiques contenant de l'alcool, l'une des mesures du Plan fédéral alcool. Toutefois, vous avez annoncé il y a quelques mois que vous défendriez la remise à l'ordre du jour de ce plan lors de la prochaine conférence interministérielle (CIM) de la santé publique, qui devait se tenir en mars.

Avez-vous pris connaissance de l'intention de la ministre Maggie De Block d'intensifier les contrôles ? Ces derniers sont-ils faits en concertation avec les organes compétents de la Commission communautaire française ? Avez-vous pu défendre l'idée d'une remise à l'ordre du jour du Plan fédéral alcool lors de la dernière CIM ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- J'ai pris connaissance par la presse de l'intention de la ministre, Mme De Block, d'intensifier les contrôles. Il n'y a eu aucune concertation avec les organes compétents de la Commission communautaire française. Elle n'avait d'ailleurs pas lieu d'être sur ce point précis.

Comme vous l'évoquez, la Commission communautaire française soutient des programmes de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool. Nous ne sommes cependant pas compétents pour la question des contrôles. Si ceux-ci sont nécessaires, les acteurs de terrain nous rappellent qu'une clarification de la loi est indispensable.

En effet, l'interdiction de consommer, de vendre ou de servir de l'alcool aux jeunes fait actuellement la distinction entre une interdiction générale aux moins de seize ans et une interdiction concernant les spiritueux aux moins de dix-huit ans. Il apparaît que cette distinction n'est évidente ni pour les jeunes, ni pour le personnel horeca, ni pour les distributeurs. Une loi claire est plus facilement applicable qu'une loi floue et complexe. Les contrôles sont certes utiles, mais la clarification me semble être également un prérequis.

Les coopérations entre l'État fédéral et les entités fédérées n'en sont aujourd'hui qu'à leur début. La conférence interministérielle de la santé publique s'est effectivement réunie le 31 mars dernier. Les points mis à l'agenda lors de cette réunion et pour cette année sont déjà nombreux. J'ai cependant eu l'occasion de signaler notre souhait de voir la question du Plan alcool remise à l'ordre du jour.

Mon cabinet a également fait part de cette préoccupation lors des réunions de la cellule politique santé drogues au niveau fédéral. D'autres entités fédérées ont d'ailleurs manifesté la même volonté. C'est pourquoi, dans les prochaines semaines, je vais confirmer ce souhait par la voie d'un courrier officiel. Je tenterai d'y associer d'autres ministres de la Santé, afin de donner à cette demande le poids qu'elle mérite.

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- Je n'avais pas relevé toute la subtilité de la loi sur les spiritueux et ses implications, même si nous en parlons depuis longtemps dans cette assemblée.

Je salue vos efforts pour inscrire ce point à l'agenda de la conférence interministérielle. Il est vrai que collaborer avec vos homologues des autres entités fédérées est peut-être la meilleure manière de mettre cette question à l'agenda de la conférence interministérielle. En effet, la clarification de la loi participe indirectement à la prévention.

LE PROFIL DES PERSONNES INTERDITES DE JEU

DE M. EMMANUEL DE BOCK

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- Ce débat a déjà animé cet hémicycle, mais il nous touche de plus en plus avec l'arrivée des nouvelles technologies, qui facilitent les engagements dans une dépendance malheureuse.

J'ai appris récemment qu'en 2014, près de 300.000 Belges ont été interdits de jeu, selon la Commission des jeux de hasard. Ils n'ont jamais été aussi nombreux. Les chiffres sont particulièrement importants en Région bruxelloise et provoquent déjà des ravages sociaux.

À première vue, il semblerait que les chiffres par province soient corrélés avec leur niveau socio-économique. Cela se constatait déjà par le passé, lorsque qu'on établissait le nombre d'appareils de jeux d'une commune à l'autre en Région bruxelloise : la répartition était inéquitable et semblait plus importante dans les communes du croissant pauvre.

L'augmentation importante du nombre de personnes souffrant de ce problème ne doit pas être minimisée, surtout en cette période d'austérité. L'addiction au jeu pourrait être un facteur d'accélération et d'aggravation d'une situation économique déjà précaire, particulièrement si cette addiction touche une population déjà fragilisée.

Vous aviez précisé, lors d'une précédente question sur le sujet, que les acteurs de la prévention attiraient votre attention sur ce phénomène de dépendance, en particulier lorsqu'il touche des personnes vulnérables et des jeunes. En outre, la Commission communautaire française subventionne plusieurs services actifs en matière de toxicomanies, englobant les dépendances sans produit.

Avez-vous pris connaissance du rapport de la Commission des jeux de hasard ? Pourriez-vous fournir des informations plus précises sur le profil socio-économique des personnes interdites, afin d'éventuellement cibler les campagnes de prévention ? L'évolution d'internet concerne aussi cette thématique. Comment lutter aujourd'hui contre les addictions au jeu dans un contexte où de plus en plus de personnes jouent en ligne, ce qui rend le contrôle plus difficile ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Le rapport de la Commission des jeux de hasard 2014 est en cours d'approbation et sera bientôt disponible publiquement. Le nombre de personnes interdites de jeu en 2014 s'élève à 286.000.

Dans les données qu'elle publie chaque année, la commission établit une distinction entre les exclusions volontaires, les exclusions à la demande d'un tiers et les exclusions judiciaires et légales. Étant donné que le rapport n'est pas encore disponible, je ne dispose pas, pour 2014, des données précises concernant ces trois catégories. En 2013, la commission présentait les données suivantes :

- 24.000 exclusions volontaires;
- 85 exclusions à la demande d'un tiers et
- 166.600 exclusions judiciaires et légales.

Cette troisième catégorie inclut différents cas de figure, mais un sous-groupe retient particulièrement l'attention : celui des

personnes pour lesquelles une demande de règlement collectif de dettes a été admise. Elles sont au nombre de 88.352, soit plus de la moitié. Il sera intéressant de vérifier l'évolution de ce nombre pour l'année 2014. Les données de la commission n'apportent cependant pas plus de précisions concernant le statut socio-économique des personnes exclues.

Les mécanismes d'exclusion ne sont évidemment pas possibles pour les jeux en ligne et on peut penser que leur grande accessibilité peut renforcer la dépendance, d'autant que la régulation de ce domaine est particulièrement difficile. Les opérateurs financés par la Commission communautaire française sont sensibles à ces problématiques et les intègrent à leurs actions de prévention et d'accompagnement, que j'ai eu l'occasion de présenter devant cette assemblée il y a quelques semaines.

Étant donné la possible augmentation de cette assuétude, il me semble qu'une mise à plat des actions en cours devrait permettre d'évaluer si des efforts doivent être consentis pour renforcer la prévention dans ce domaine. C'est l'une des questions que mon cabinet analysera durant cette année de transition.

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- Vous n'avez pas toutes les données, mais j'espère qu'elles nous seront présentées.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Je pense que nous allons les recevoir. C'est imminent.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- On aura alors sans doute, dans les mois à venir, ce débat sur le profil socio-économique des personnes interdites de jeu qui permettra de mieux cibler les enjeux de notre Région.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Il semble que ces données étaient absentes des rapports précédents.

M. Emmanuel De Bock (FDF).- Je voudrais que vous puissiez relayer auprès des acteurs que vous subventionnez la dimension de transfert, notamment par rapport aux personnes qui se trouvent dans une situation de règlement collectif de dettes et qui sont donc interdites légales. Dans quelle mesure les jeux en ligne, en pleine explosion, ne récupèrent-ils pas tous ces exclus puisqu'il est difficile de contrôler et d'identifier aujourd'hui le joueur en ligne ? C'est une dimension qui me semble très importante.

Il faudra sans doute, dans les mois et les années qui viennent, orienter le travail de terrain vers ce public qui, pour le moment, échappe aux restrictions mises en place pour le protéger.

> Le soutien, l'intégration et le suivi d'enfants autistes en **R**égion bruxelloise

> > DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le 2 avril est la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

En Région bruxelloise, on estime à environ 200 le nombre de personnes qui souffrent de ces troubles du développement. L'année dernière, un centre d'accueil pour personnes adultes a été inauguré, capable d'accueillir une quinzaine de personnes pendant la journée. Ce centre a été financé par la Commission communautaire française, à hauteur de 70%.

Plus récemment, la presse a relayé le voyage effectué par des responsables de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Québec, et notamment les résultats positifs obtenus par cette province du Canada en matière d'intégration d'enfants autistes dans les écoles. Les conclusions de ce voyage ont donc servi de base à un « Plan autisme » afin d'optimiser la gestion des places en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi les grandes lignes de ce plan figure notamment la création d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs, qu'il s'agisse de représentants des parents ou de l'enseignement.

Citons également la volonté d'optimiser des places ou encore de développer des pôles d'inclusion destinés à être « de véritables lieux de ressources et de références pour orienter les parents ».

Les pistes ne manquent donc pas, mais j'aimerais obtenir davantage de précisions sur cette initiative. Aussi, je souhaite vous poser les trois questions qui suivent.

La Commission communautaire française a-t-elle été contactée par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de participer à ce groupe de travail réunissant les différents acteurs ? Notre institution ayant déjà été active dans ce domaine, il me semble indispensable que nous soyons, d'une manière ou d'une autre, associés à ces réunions.

D'un point de vue financier, quels sont les budgets qui peuvent être octroyés afin de favoriser et de développer un meilleur accompagnement d'enfants souffrant de tels troubles ? Je pense ici à l'accueil en milieu scolaire puisque l'exemple québécois, qui obtient semble-t-il des résultats positifs, se concentre sur l'accueil des enfants en milieu scolaire.

Enfin, un soutien particulier destiné aux parents semble également primordial pour les assister dans une gestion quotidienne difficile. En termes d'informations, de conseils et de soutien, quelles sont, le cas échéant, les initiatives qui ont été prises ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Comme vous le rappelez, les pistes pour répondre aux difficultés liées à l'autisme ne manquent pas, nous en avons encore parlé récemment dans cette enceinte. Il est donc important de coordonner les actions de l'ensemble des secteurs afin d'offrir une prise en charge de qualité et d'améliorer ainsi les conditions de vie de toutes les personnes concernées : les enfants, les adultes, les familles et leurs proches.

Les collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ont débuté par une table ronde le 25 février dernier. Mes collaborateurs qui s'occupent de la compétence Handicap au sein de mon cabinet étaient présents auprès des associations, des représentants de parents et des représentants de l'enseignement. Différents sujets ont été abordés, tels que l'augmentation des demandes d'inscription en enseignement spécialisé, la non-scolarisation de certains enfants, la formation des enseignants ou encore le manque de places en centre de jour. L'objectif était de dégager des pistes de réflexion et d'action concrète pour répondre aux difficultés actuelles.

Le voyage effectué au Canada par Mme Milquet et des responsables de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans la lignée des réflexions menées lors de cette table ronde. Je me réjouis d'ailleurs que de tels échanges internationaux débouchent sur des actions concrètes à l'image du Plan autisme relatif à l'intégration scolaire que Mme Milquet a récemment proposé. Je pense que ce genre de collaborations apporte une réelle valeur ajoutée à notre travail.

Parallèlement, au niveau la Commission communautaire française, nous avons rassemblé diverses mesures centrées sur le trouble autistique au sein d'un Plan autisme bruxellois qui sera présenté au conseil consultatif au mois de mai. Celuici se propose de répondre aux attentes concrètes des citoyens, notamment par la création de places d'accueil, d'hébergement et par des solutions de répit. Il encourage par ailleurs certaines initiatives de loisirs qui ont trait spécifiquement à offrir des services de qualité aux personnes présentant des troubles autistiques et à leur famille.

Je tiens à souligner que le Plan autisme présenté par Mme Milquet, les dispositions proposées par M. Prévot pour la Région wallonne et notre Plan autisme bruxellois ont chacun leurs spécificités, mais sont surtout, ensemble, l'esquisse du plan fédéral tel que mentionné par l'accord de majorité. Il s'agit de différentes actions propres aux compétences de chacun, mais qui se veulent transversales. Celles-ci cadrent d'ailleurs bien avec la résolution déposée par Mme Fonck à la Chambre le 5 mars 2015 répondant aux revendications des différents acteurs : parents, associations et professionnels du secteur. Il s'agit d'une approche globale des différents niveaux de pouvoirs afin d'assurer la cohérence et la continuité de la prise en compte des personnes atteintes d'autisme.

Enfin, en ce qui concerne le groupe de travail auquel vous faites référence, nous avons eu la confirmation vendredi dernier, lors d'une réunion entre nos deux cabinets, que celuici débutera très prochainement. Des représentants de mon cabinet et du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) seront bien entendu invités à participer à ces réunions.

À propos des budgets réservés à l'accueil en milieu scolaire, au niveau du service Phare et des budgets destinés à favoriser un meilleur accompagnement, même si cela ne rentre pas vraiment dans nos compétences, je tiens à mentionner qu'un arrêté sera prochainement proposé au Collège. Celui-ci permettra une augmentation du forfait des sept services d'accompagnement qui réalisent une mission complémentaire d'aide à l'intégration scolaire. Il s'agira d'une dépense nouvelle et récurrente d'environ 48.000 euros en faveur des jeunes suivant un enseignement.

Quelque 160.000 euros sont destinés chaque année à soutenir le travail de l'asbl Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme (SUSA) à travers son projet « Support à l'intégration personnalisée pour adolescent avec autisme » (Sinpa). L'asbl offre un accompagnement intensif à des jeunes de grande dépendance afin de contribuer à leur participation scolaire et à leur inclusion sociale.

Dans le cadre du soutien particulier aux parents, plusieurs projets spécifiquement liés à l'autisme sont soutenus parallèlement, tel le projet « Organisation et coordination de l'aide précoce pour l'inclusion » (Ocapi), mené en concertation avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et six services d'accompagnement, pour un budget de 80.000 euros par an, ou encore la Plate-forme Annonce Handicap, qui a pour objectif de soutenir les parents dans leurs démarches dès les premiers instants de l'annonce.

Il ne faut bien évidemment pas oublier la formation des familles, essentielle, mais qui n'est actuellement pas prise en charge directement par les secteurs du service Phare. Certaines formations sont organisées par des associations de parents ou des asbl, ce qui est remarquable. Je suis attentive aux projets de sensibilisation ou de formations qui me sont transmis et qui ont pour objectif d'aider les parents à apprendre à s'occuper de leurs enfants atteints d'autisme.

Une nouvelle demande m'a d'ailleurs été soumise récemment par l'asbl Inforautisme en vue d'offrir des formations ABA (Applied Behavior Analysis, analyse appliquée du comportement) et PECS (Picture Exchange Communication System, système de communication par échange d'image) aux parents de jeunes atteints du spectre de l'autisme. En 2015, un budget de 5.000 euros sera destiné à soutenir cette première initiative.

Les projets que nous soutenons offrent des approches à la fois diversifiées et complémentaires, ce qui contribue d'une part à la richesse et à l'efficacité du secteur, et d'autre part à la qualité de l'offre proposée.

(Applaudissements de M. Emmanuel De Bock)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Cette question nous touche beaucoup. Il y a encore tant de choses à faire en la matière. J'entends votre volonté et celle de vos partenaires de rechercher une transversalité entre les différents niveaux de pouvoir qui interviennent dans cette politique. Vous répondez que votre cabinet sera associé au groupe de travail mentionné dans ma question. C'est heureux.

En matière de formation des parents, une première initiative, sans doute modeste, démontre une fois encore qu'en matière d'accompagnement des parents d'enfants autistes, il y a encore bien des choses à faire et à développer. Par rapport au Québec, il y a manifestement une série de pistes à explorer. Il est vrai que face à leur enfant autiste, les parents sont souvent plongés dans un profond désarroi.

J'entends que vous prêtez une attention particulière à l'égard de cette formation des parents et qu'une première initiative est soutenue. J'espère que cette politique et d'autres pourront se développer, à l'instar de ce qui se fait au Québec et ailleurs.

Nous avons du pain sur la planche. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion, durant la législature, de revenir sur ce thème et de voir comment, en tant que Commission communautaire française, nous avons évolué et pris nos responsabilités à cet égard.

LA DIRECTIVE 2011/36/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 5 AVRIL 2011 SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS ET LA PROTECTION DES VICTIMES

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- L'arsenal législatif belge sur la traite des êtres humains, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle, ce qui est majoritaire, ou d'exploitation économique, est largement conforme à la directive de 2011. Toutefois, il subsiste quelques lacunes au niveau des centres accompagnant les victimes de traite d'êtres humains. Ces centres sont pourtant censés être la réponse concrète aux demandes d'aide aux victimes.

La Fondation Samilia, qui fait un travail remarquable, est spécialisée dans la lutte contre le trafic d'êtres humains. Depuis le 1er janvier 2015, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations n'exerce plus aucune fonction dans le nouveau dispositif du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés, les Communautés et Régions exerçant pleinement la compétence sur les moyens transférés.

Quel est le budget alloué à la Fondation Samilia par la Commission communautaire française ? Ce budget est-il alloué sur la base de projets ? Le cas échéant, sur la base de quels critères est-il fondé ?

Qu'en est-il de l'aide concrète aux victimes, en particulier celles de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ? Quelle assistance la Fondation Samilia leur fournit-elle pour se réinsérer ?

Des aides pour permettre aux victimes de cette traite de trouver un logement sont-elles envisagées ? Pourrait-on mettre en place un projet de type Housing First, afin d'aider ces victimes à se réinsérer ? Ces personnes sont en grand danger, car elles sont souvent remises sur le marché de la prostitution quand elles ne sont pas aidées. Et elles craignent encore plus que d'autres de s'adresser à une autorité pour être protégées.

Des campagnes de détection précoce des victimes, notamment mineures, ou de prévention - par exemple via l'éducation et la formation pour réduire la demande -, sont-elles mises en place ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous remercie pour votre question, qui me permet de mettre en évidence la Fondation Samilia et le travail que celle-ci accomplit. Comme vous le savez et comme vous l'avez dit, je suis sensible aux initiatives de ce type, qui entendent lutter contre les multiples violences faites aux femmes.

Cette association est active dans la sensibilisation et la prévention du trafic des êtres humains. Aujourd'hui, ses activités de prévention et d'information se déroulent toutes à l'étranger, afin d'empêcher des personnes d'entrer dans des filières de traite des êtres humains. Elle travaille ainsi en amont de la problématique.

Pour répondre à vos deux premières questions, Samilia ne dispose pas d'un financement structurel. Elle développe des projets spécifiques de coopération internationale, concernant notamment la problématique des jeunes joueurs de football en provenance d'Afrique subsaharienne, dont certains sont exploités par des managers ou des chasseurs de têtes peu scrupuleux.

En effet, certains jeunes, rêvant d'intégrer des équipes de l'élite, en sont bien souvent réduits à jouer pour des salaires de misère dans de « petits » clubs et se retrouvent même parfois abandonnés et sans club, bien loin de leurs rêves d'un eldorado européen de gloire.

En 2014, deux projets ont été financés par Wallonie-Bruxelles international (WBI), organisme auquel la Commission communautaire française apporte sa contribution, à l'instar de la Région wallonne, via des fonds Commission communautaire française. Le premier est un projet financé par mon prédécesseur, Rachid Madrane, à hauteur de 25.000 euros, dans le cadre d'une mission de coopération internationale de huit mois en Afrique de l'Ouest, concernant la prévention à l'égard des jeunes footballeurs africains. Trois pays étaient concernés : le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Cette mission faisait suite à l'évaluation positive d'une première mission exploratoire effectuée en 2013 à Abidjan. L'équipe pluridisciplinaire formée pour réaliser ce projet se composait d'un journaliste, d'un criminologue, d'un éducateur spécialisé et d'un psychopédagogue.

Ce vaste projet, intitulé Football against Trafficking, a reçu une évaluation très positive de la part de WBI et a trouvé quelques beaux échos dans la presse, tant en Belgique que dans les trois pays africains. Les bénévoles de la fondation ont collaboré avec les différentes fédérations africaines de football. L'équipe a récemment créé un réseau de contacts institutionnels avec les autorités compétentes et les principaux acteurs de la société civile.

Le travail réalisé sur place comprend des séances d'information dans 54 centres de formation répartis dans les trois pays, la réalisation d'une brochure de huit pages à destination des jeunes et des clubs, la création de partenariats avec trois fédérations de football et l'organisation de deux tournois de football axés sur la prévention et la sensibilisation.

À la fin de l'année 2014, en ma qualité de nouvelle ministre des Relations internationales de la Commission communautaire française, j'ai subventionné à hauteur de 6.000 euros un autre projet pilote de la Fondation Samilia en République démocratique du Congo (RDC), sur la thématique de la traite des jeunes footballeurs, en coopération avec l'asbl Friendly Foot. Cette opération aura permis l'organisation de conférences dans cinq équipes de football de RDC, l'organisation de l'exposition Marque ou crève, au centre culturel de Bilembo, et la participation à plusieurs émissions de radio.

La Fondation Samilia rend également compte, en Belgique, de ses actions à l'étranger, via des expositions-conférences qui ont lieu dans différentes communes, comme Anderlecht en décembre dernier. Au début de cette année, un grand événement s'est également tenu au Sporting de Charleroi.

Depuis 2013, elle est également active avec les joueurs africains s'entraînant sur le terrain de la Roue. Elle a mis en place, avec l'aide de deux infirmières en santé communautaire, un réseau d'aide médicale urgente afin de répondre à l'urgence médicale, qu'il s'agisse de blessures non soignées ou de pathologies diverses.

De janvier à avril de cette année, une stagiaire en assistance sociale a effectué un travail remarquable à la Roue en gagnant la confiance de ce public cible très méfiant. Elle s'est rendue quasi quotidiennement sur place, a organisé des permanences sociales à la fondation, s'est occupée de plusieurs dossiers de régularisation pour ceux qui entraient dans les critères, a effectué des recherches de logement et de formations, a installé des relais avec le Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale (Siréas), et a mis en place une collaboration entre le groupe de la Roue et l'Edrass, une antenne du service de prévention de la commune d'Anderlecht située non loin de là.

Les conseils en matière de logement étaient dispensés par cette assistante sociale. La Fondation Samilia aurait dans ses intentions de demander un poste d'agent contractuel subventionné (ACS) au ministre compétent afin de pouvoir continuer le travail social avec ces personnes.

La Fondation Samilia développe également, avec Ecpat Belgique (End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes) et l'ONG Acsis, un projet de sensibilisation à la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle en Roumanie, à Bucarest. Un projet intitulé « Prévenir la traite des personnes » comportait des ateliers de prévention appelés « Work Safe! », dont les matériels ont été réalisés par la Fondation Samilia et Ecpat Belgique. Cette opération, qui a débuté en 2010, a sensibilisé à ce jour plus de 7.000 jeunes dans le pays. Depuis 2012, un programme de réinsertion sociale complète les campagnes de sensibilisation. Peu après, le projet a également été développé en Moldavie, en partenariat avec la Fondation Futur 21.

Le groupe Delhaize et sa filiale locale Mega Image se sont d'ailleurs engagés à former des jeunes femmes roumaines ayant suivi le programme de prévention à la traite des êtres

humains. De même, les sociétés Interparking, VPK Packaging et le Groupe Vlerick se sont également associés au programme d'insertion sociale mis en place par Samilia dans différentes régions de Roumanie.

En ce qui concerne le Plan Housing First, je tiens à rappeler qu'il s'adresse à un public bien particulier, à savoir les sansabri de longue durée présentant un double diagnostic : addictions et troubles mentaux. Il ne semble pas réellement correspondre à ce public en particulier. De plus, s'agissant de projets de coopération internationale, il paraît difficile que la Commission communautaire française mette en place, en Roumanie ou au Sénégal par exemple, des projets de ce type. Cela étant, comme je l'ai déjà dit, Samilia propose, dans son accompagnement social, un soutien au relogement pour les personnes qui en ont besoin.

Par ailleurs, Samilia collabore également avec l'asbl Entre 2, qui s'occupe de la problématique de la prostitution à Bruxelles. Elle a pour mission d'informer les prostituées sur leurs droits au niveau pénal et social, et organise des activités de promotion de la santé par du travail de rue, de l'accompagnement social, de l'accueil et du suivi médical.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je remercie la ministre pour ses réponses.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 17 h 27.

Membres du Parlement présents à la séance : Eric Bott, Michèle Carthé, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Julie de Groote, Serge de Patoul, André du Bus de Warnaffe, Anne Charlotte d'Ursel, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Hamza, Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Caroline Persoons, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwhede.

Membres du gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Cécile Jodogne et Céline Fremault.

ANNEXE 1

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

p.m.

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Mercredi 22 avril 2015

Ordre des travaux

Présents: M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul, Mme Véronique Jamoulle, M. Pierre Kompany (supplée M. Hamza Fassi-Fihri), M. Alain Maron (supplée M. Christos Doulkeridis) et M. Julien Uyttendaele.

Commission des Affaires sociales

Mardi 21 avril 2015

Visite de la Villa Indigo

Présents: Mme Michèle Carthé, Mme Dominique Dufourny (présidente), M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Simone Susskind et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Commission de la Santé

Mardi 28 avril 2015

Auditions relatives à la fibromyalgie

Présents : M. Jacques Brotchi, M. Alain Destexhe, M. Bea Diallo, Mme Anne Charlotte d'Ursel (supplée M. Abdallah Kanfaoui), Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. Amet Gjanaj, Mme Evelyne Huytebroeck (remplace Mme Zoé Genot), M. Zahoor Ellahi Manzoor et Mme Martine Payfa (présidente).

Commission spéciale du Budget et du Compte

p.m.

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

Commission spéciale du Règlement

Vendredi 24 avril 2015

Modification du Règlement de l'Assemblée de la Commission communautaire française visant à déterminer la procédure d'adoption des décrets conjoints – examen du texte rédigé par les services du greffe du Parlement

Présents: Mme Michèle Carthé, M. Michel Colson, Mme Julie de Groote (présidente), M. Serge de Patoul, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Commission de contrôle

p.m.

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

ANNEXE 2

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 26 mars 2015 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 2, 5, 14 et 15 de la loi du 15 juillet 2013 portant des dispositions urgentes en matière de lutte contre la fraude, introduits par l'« Orde van Vlaamse balies » et Edgar Boydens et par l'asbl « Fédération belge du Secteur Financier » et autres (41/2015);
- l'arrêt du 26 mars 2015 par lequel la Cour annule l'article 21bis, § 3, du décret de la Communauté française du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, tel qu'il a été complété par l'article 24, 3°, du décret de la Communauté française du 17 octobre 2013 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale (42/2015);
- l'arrêt du 26 mars 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 40bis, § 2, alinéa 1er, 2°, alinéa 2, a), de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, tel qu'il a été remplacé par l'article 8 de la loi du 8 juillet 2011, combiné avec l'article 40ter de la loi du 15 décembre 1980, tel qu'il a été remplacé par l'article 9 de la loi du 8 juillet 2011, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés ou non avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (43/2015);
- la question préjudicielle relative à l'article 1022 du Code judiciaire, tel qu'il est en vigueur avant sa modification par la loi du 21 février 2010, posée par la Cour d'appel de Mons :
- la question préjudicielle concernant les articles 1er, 3°, de l'article 3 (« Dispositions transitoires ») et 47 de l'article 4 (« Dispositions abrogatoires et modificatives ») de la loi du 14 juillet 1976 relative aux droits et devoirs respectifs des époux et aux régimes matrimoniaux, posée par le Tribunal de première instance du Hainaut, division Tournai;

- la question préjudicielle relative à l'article 329bis, § 2, alinéa 3, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division Anvers;
- la question préjudicielle relative à l'article 58, § 1er, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, posée par le Tribunal de première instance du Limbourg, division Hasselt :
- les questions préjudicielles relatives aux articles 27, 28, 29 et 31 du décret flamand du 13 juillet 2012 contenant diverses mesures d'accompagnement du second ajustement du budget 2012, posées par le Tribunal de première instance d'Anvers, division Anvers;
- la question préjudicielle concernant l'article 1er de la loi du 15 avril 1958 relative à la publicité en matière de soins dentaires et l'article 8quinquies de l'arrêté royal du 1er juin 1934 réglementant l'exercice de l'art dentaire, posée par la chambre du conseil du Tribunal de première instance de Namur;
- la question préjudicielle relative à l'article 4, § 2, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, posée par la Cour de cassation;
- la question préjudicielle relative à l'article 329bis, § 2, alinéa 3, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division Anvers;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 479 à 482bis, 483 et 503bis du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour d'appel de Bruxelles;
- les recours en annulation totale ou partielle
 - de l'article III.13 du décret de la Communauté flamande du 25 avril 2014 relatif à l'enseignement XXIV (modification de l'article 110/5 du Code flamand de l'Enseignement Secondaire),
 - des articles 2 et 3 du décret de la Communauté flamande du 19 décembre 2014 « portant modification du Code de l'Enseignement secondaire, pour ce qui est du droit à l'inscription »,

introduits par l'asbl « Foyer » et autres.

